

INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
N° 11 - 050 - 02

INSPECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES
N° RM2011 - 062

CONSEIL GENERAL DE
L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX
N° 11066

CONSEIL GENERAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
N° 007858-01

INSPECTION GENERALE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS
N° 2011 - I - 14

INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES
N° IGS / 2011 / 06 / 11029

**ETAT DES LIEUX DU DIALOGUE DE GESTION
DU POINT DE VUE DES DIRECTIONS
DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES**

Tome 2

- Juin 2011 -

ETAT DES LIEUX DU DIALOGUE DE GESTION DU POINT DE VUE DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES

Tome 2

MISSION COORDONNEE PAR L'INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

RAPPORT PRESENTE PAR :

Inspection générale de l'administration (IGA)
Marianne BONDAZ, François LANGLOIS et Marc VERNHES

Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
Alain LOPEZ

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)
Odile BOBENRIETHER et Mireille RIOU-CANALS

Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
Jean-Yves BELOTTE et Francis OZIOL

Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS)
Jean-Pierre BOUCHOUT

Inspection générale des services de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes (IGSCCRF)
Marc BEAUFILS

Avec la participation des membres des inspections et conseils généraux suivants :

*François CLOUD et Xavier RAVAUX (CGAAER)
Pierre FRANCOIS (IGJS)*

- Juin 2011 -

ANNEXE 5 - ETAT DES LIEUX PAR PROGRAMME

<i>Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant toutes les DDI</i>	1
Programme 307 "Administration territoriale"	5
Programme 309 "Entretien des bâtiments de l'Etat"	8
Programme 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées"	12
 <i>Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant les DDCS</i>	 17
Organisation du dialogue de gestion pour les BOP des ministères sociaux.....	23
Programme 124 "Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative"	25
Programme 106 "Actions en faveur des familles vulnérables"	26
Programme 157 "Handicap et dépendance"	27
Programme 177 "Préventions de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables"	29
Programme 219 "Sport"	31
Programme 163 "Jeunesse et vie associative"	33
Programme 104 "Intégration et accès à la nationalité"	35
Programme 147 "Politique de la ville"	38
 <i>Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant les DDT</i>	 41
Dialogue de gestion pour les programmes de la mission ministérielle "agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales"	47
Programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture"	49
Programmes 149 "Forêt" et 154 "Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires"	54
Dialogue de gestion pour les programmes de la mission "Ecologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement"	58
Programme 217 "conduite et pilotage des politiques du MEDDTL"	60
Programme 113 "urbanisme, paysage, eau et biodiversité" (UPEB).....	62
Programme 135 "développement et amélioration de l'offre de logement" (DAOL)	64
Programme 181 "Prévention des risques"	66
Programme 205 "Sécurité et affaires maritimes"	68
Programme 207 "Sécurité et circulation routière"	70
 <i>Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant les DDPP</i>	 73
Programme 134 : Développement des entreprises et de l'emploi	75
Programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"	78
 GLOSSAIRE DES SIGLES	 83

Nota : compte tenu des contraintes de temps de la mission les informations de ces annexes n'ont pas pu faire l'objet d'un contradictoire avec les RPROG concernés, ni pu être totalement harmonisées d'un ministère à l'autre.

Les données chiffrées doivent donc être prises avec précaution, d'autant plus qu'il était difficile de chiffrer les crédits propres aux DDI au sein de chaque programme. Il s'agit donc uniquement d'ordres de grandeur.

Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant toutes les DDI

Programme	307	333	309	TOTAL
Intitulé	Administration territoriale	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Entretien des bâtiments de l'Etat	
RPROG Ministère	Secrétaire général du ministère MIOMCTI	Secrétaire général du gouvernement (SGG) Premier ministre	Chef du service France Domaine, Direction générale des Finances publiques (DGFIP) Ministre du Budget	
RBOP	Préfet de région (dans les faits, gestion par le secrétaire général du dépt chef-lieu)	Préfet de région / SGAR	Préfet de région / SGAR	
RUO au niveau départemental	Préfet de département	Préfet de département (action 2 - immobilier) DDI (action 1 - crédits de fonctionnement)	Préfet de département	
Effectifs	1038,6 ETPT de préfecture affectés en DDI Sur un total de 27 700 ETPT pour le programme	Pas d'effectif. Pour mémoire la gestion du programme est assurée par 5 agents pour le RPROG (SGG) et 27 dans les SGAR.	Pas d'effectif	1 038 ETP
Crédits hors titre 2 concernant les DDI	Non, crédits transférés en 2011 au programme 333.	Action 1 (fonctionnement DDI) = 87 M€ Action 2 (immobilier - DDI et DR 350 M€	60,2 M€ en CP régionalisés, dont 32,8 M€ au titre d'opérations programmées par les ministères. Impossible de déterminer la part des DDI dans ce total.	87 M€ Fonct. des DDI 410 M€ tous SD confondus sur dépenses immobilières
Délégation et pilotage de la masse salariale	Oui. Pilotage de la masse salariale par le RBOP. Possibilité de recruter des vacataires sous plafond d'emploi	Sans objet	Sans objet	
Objectivation de la répartition des effectifs ou des dotations entre BOP?	Oui pour les effectifs en préfecture. Non, pour les effectifs transférés en DDI, dont le nombre est issu du dialogue local. En 2010, le RPROG a demandé de maintenir les effectifs négociés pour la création des DDI.	Programme en construction et dont l'évaluation est rendue difficile d'une part par l'absence d'historique, d'autre part par les bouleversements immobiliers concernant les services. Si la pré-notification de l'action 1 s'est effectuée sur la base d'un forfait par effectif (dont le nombre s'est avéré incertain), la notification de mai a été faite sur la base de l'expression de besoin.	Oui, fonction des loyers budgétaires de la région contribuant au programme.	

Programme	307	333	309	TOTAL
Marge du RPROG pour répartition entre RBOP ?	Uniquement sur le rythme de diminution de la baisse des effectifs. Effectifs en DDI non négociés de façon spécifique avec le RPROG.	Inexistante la première année, la dotation n'étant pas encore calibrée convenablement compte tenu de sa création en urgence pour 2011	A ce stade, la seule marge que s'autorise le RPROG par rapport à la répartition en fonction du volume des loyers budgétaires concerne l'attribution des reports.	
Transparence/ reste du réseau ? Les RBOP connaissent les dotations des autres RBOP.	Oui, les plafonds d'emploi et les modalités de calcul sont connus.	Non.	Oui, totale entre régions et entre ministères.	
Marge de manœuvre du RBOP pour répartition des effectifs ou des dotations	Pas d'effectif fléché.	Peu de marge faute d'historique et compte tenu de la difficulté entraînée par la mise en place dans des délais très contraints du programme.	Marge de manœuvre limitée jusqu'en 2013 par l'existence d'opérations ministérielles déjà programmées et donc fléchées. Pour le reste, liberté totale de répartition sous réserve du respect de l'éligibilité des dépenses au programme.	
Prise en compte des résultats pour l'affectation des moyens ?	Oui pour la part des effectifs en préfecture avec la définition d'un effectif seuil.	Pas de résultat disponible.	Oui pour l'octroi des reports qui privilégie les bons gestionnaires (programmation précoce des crédits, proportion de travaux préventifs, taux de réalisation sur engagement...).	
Outil de contrôle de gestion ?	Oui, PILOT. Nombre d'indicateurs nationaux réduit récemment.	Des indicateurs en petit nombre ont été créés pour ce nouveau programme : - ratio d'efficience bureautique (somme des dépenses par le nombre de postes de travail bureautique des DDI) ; - dépenses de fonctionnement par ETPT ; - optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau (surface utile nette en m ² des services sur nombre d'ETPT).	Outil de suivi de programmation et des consommations de crédits : fichier Excel protégé avec gestion des modifications via macro dit Plan Régional Pluriannuel d'Entretien du Propriétaire (PRPEP). Ce fichier permet au RPROG de faire des situations de programmation et de consommation de crédits par région, par ministère...	
Intervention SGAR ? CAR ? Préfet ?	Rôle faible du SGAR sur l'attribution des effectifs en département et en DDI. Rôle important du préfet pour l'attribution des effectifs en DDI, en tant que RBOP délégué.	Rôle important du préfet de région (SGAR) et interventions des préfets de département (et de leur SG) avant le pré-CAR, lors des pré-CAR et des CAR pour la mise en œuvre de ce programme	Le préfet de région est assisté par le réseau des responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (PIE) et des correspondants régionaux du MEDDTL.	

Programme	307	333	309	TOTAL
Date de notification au RBOP	Dialogue de gestion permanent avec deux rencontres par an (printemps et automne)			
- effectifs	13 déc 2011 Possibilité de sécuriser les prévisions d'effectif sur l'année n+1 (9 BOP).	Sans objet	Sans objet	
- Crédits	Sans objet pour les DDI	23 décembre 2010 Pour mémoire pré-notification : 20 octobre 2010. Notification de l'enveloppe du 2nd semestre en mai (procédure exceptionnelle liée au calibrage du programme en première année).	Fin 2011 pour la notification de l'enveloppe. Les crédits ne sont délégués que sur programmation transmise par le préfet de région (fichier PRPEP) et dès la mi-janvier pour les demandes de fin décembre. Dotation 2012 déjà pré notifiée au 1er semestre 2011	
Texte de base pour le dialogue de gestion concernant l'exercice 2011	Circulaire du 20 décembre 2010 : gestion 2011 et préparation du dialogue de gestion 2012	Questions/réponses publiées sur l'extranet SGG.	Note DGFIP du 26 février 2010 portant régionalisation de l'entretien des bâtiments de l'Etat	

Programme 307 "Administration territoriale"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Secrétaire général du ministère et Directeur de la Modernisation et de l'administration Territoriale (DMAT) par délégation Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (MIOMCTI)
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	1 038,6 ETPT de préfecture affectés en DDI, sur un total de 27 700 ETPT du programme.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	Pas de masse salariale ou d'autres crédits délégués aux DDI.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : -type de crédits délégués ; - type de dépenses	Le dialogue de gestion avec les préfectures de région porte essentiellement sur le titre 2 et sur les plafonds d'emploi. Le dialogue de gestion avec les préfets ne porte pas spécifiquement sur les effectifs affectés en DDI.
DDI concernées	Toutes DDI

2 - Textes de référence

- Circulaire budget 2011 : Il n'existe pas de circulaire budget spécifique, mais la circulaire de gestion 2011, datée du 30 décembre 2010 donne des indications en première partie sur l'élaboration des budgets prévisionnels 2011, puis sur la gestion 2011 et sur le dialogue budgétaire en vue de la préparation du budget 2012.
- CR de réunion de dialogue de gestion : oui, compte-rendu de réunion de dialogue de gestion au printemps et à l'automne.
- Circulaire de notification de crédits datée du 13 décembre 2010.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	Le dialogue de gestion s'établit entre l'administration centrale et la région (le SG du chef lieu – par exception le SGAR dans 3 régions). Il y a 32 BOP c'est-à-dire, 1 par région, 1 par DOM et en plus 1 pour le programme national d'équipement (PNE).
Marge de manœuvre RBOP	Il existe des marges, contractualisation pluriannuelle quand BOP sont trop serrés. 200 emplois sur 27 700 ont été redistribués en 2011. La problématique départementale doit être gérée par le niveau régional. Le fléchage d'emploi en département est exceptionnel (exemple du port de Marseille). Pas d'effectif cible déterminés par préfecture.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	Responsabilité de la sous direction de l'administration territoriale (SDAT) – le SDAT et son adjoint -, documents validés par le Directeur de la Modernisation et de l'Administration Territoriale (DMAT). Le Secrétaire Général n'intervient qu'en cas de sollicitation par le DMAT, en particulier pour intervention auprès de très grosses préfectures de région (Ile-de-France, Rhône-Alpes). Equipe de 12 personnes pour le dialogue de gestion dont 3 sur la performance et 4 en finances.

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Il y a deux temps forts : printemps et automne (pour N+1) sur une durée de 2 à 3h par région avec des déplacements pour les grosses régions.

Il y a trois réunions annuelles des RBOP (mars, juin et octobre) à Paris durant lesquelles l'ensemble des sujets de gestion est balayé (réforme, charte Marianne, projet Lean...).

Fin juin, l'administration centrale annonce le taux de réduction prévisionnel avec et hors T2 pour que les régions préparent leur copie de N+1.

Echanges continus et structurés tout au long de l'année par mails pour arbitrer les deltas de moyens (effet tempête, G8 ou 20, manifestation, JO...) et annoncer les délégations de crédits ou les gels.

Possibilité de sécuriser une région en lui donnant un engagement par avance sur son niveau d'emploi arbitré pour N+1 afin de lui permettre d'anticiper sur ses actions (9 BOP actuellement).

5 - Existence de clés de répartition des effectifs

Il s'agit plutôt de clefs d'ajustement entre régions. La prise en compte des indicateurs nationaux de productivité pour déterminer des effectifs cible par préfecture se heurte à trois écueils :

- 1- la saisonnalité des charges qui influe sur un calibrage fait en régime plein ;
- 2- l'effectif seuil estimé à 100 personnes pour assurer la présence de l'Etat sur ses différentes missions localement ;
- 3- la frontière floue de certaines tâches avec d'autres structures (exemple : DIRECCTE et le classement des hôtels).

L'arbitrage sur le titre 2 est important car les RBOP pilotent leur masse salariale.

Il se fait sur la base d'un taux pivot général (-3,3 % en N-1) national et communiqué. A partir de ce taux, les estimations à la baisse (FISAC par exemple) ou à la hausse (nouvelles charges) sont intégrées à la proposition du RPROG, ainsi que l'analyse fine des départs en retraite, l'influence d'un effet de "dé pyramidage" (effet des départs non remplacés sur la répartition entre catégories A, B et C au sein d'une préfecture) et la prise en compte d'autres variables RH (sortie des IRA, CAP...) qui sont confrontées aux estimations régionales.

La modulation des efforts proposés intègre également l'analyse de la productivité à partir des indicateurs (bien que Lean ne conduise pas à une base nationale unifiée de productivité).

A chaque région de défendre ses besoins – tout en devant justifier de sa responsabilité de pilotage local des départements (si elle laisse filer des effectifs en DD c'est à sa charge).

L'administration centrale n'intervient ni dans l'affectation éventuelle d'agents au niveau régional ou départemental par le RBOP, ni dans l'affectation éventuelle en DDI par le préfet de département. Par contre, la SDAT est au courant : une rubrique "affectation en DD" a été ajoutée dans BGP2 ; ces personnels sont toujours payés par programme 307, avec le régime indemnitaire correspondant.

- **Besoin de péréquation :**

Oui car il y a en métropole un écart de couverture de 3 à 14 agents pour 10 000 habitants (compétences préfecture). La réduction de l'écart type se fait via l'arbitrage des moyens du dialogue de gestion.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- **Effectifs et répartition des activités par agent**

Ventilation par Anapref des différentes missions/fonctions et localisations ; rempli à chaque fois qu'il y a un changement.

- **Masse salariale**

BGP2 pour la gestion nominative des personnels (budget global des préfectures). Cet outil permet de faire des prévisions de masse salariale, en fonction des départs, des arrivées, des évolutions de carrière...

- **Remontées indicateurs et résultats**

Outil PILOT, saisie en continu avec arrêté mensuel. Pas de taux d'automatisation avancé, mais l'objectif est de limiter le plus possible la saisie manuelle (finale ou intermédiaire).

Un groupe de travail a réduit de 164 à 80 le nombre des indicateurs à servir (abandonnés ou transférés à d'autres programmes).

Concorde : analyse des données financières, des dépenses de fonctionnement. Utilisé que localement pour les dépenses hors titre 2.

- **Qualité du renseignement de ces SI**

Bon en raison du verrouillage BGP2 une fois que le tableau mensuel est rempli par l'UO et validé par le RBOP.

En préfecture saisie par le contrôleur de gestion ou en bureau (une préfecture a au moins un contrôleur de gestion à temps partiel).

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

- **Textes de référence**

Circulaire du 18 février 2011 pilotage de la performance du programme 307 "administration territoriale.

- **Organisation et moyens humains affectés**

Une personne par préfecture en département (pas à temps complet dans les petits départements) pour le 307 (le 333 est géré au SGAR). Certaines grosses régions comme Rhône-Alpes ont une équipe pluridisciplinaire en préfecture de région qui intervient pour les départements.

Il y a des formations régulières des secrétaires généraux à l'outil et au contrôle de gestion, ainsi que sur Lean (démarche d'optimisation des process par agent et par mois afin d'éliminer les tâches inutiles) et la performance.

- **Corrélation contrôle de gestion/programme**

Le contrôleur de gestion ne s'occupe que du 307, mais voit localement en ce qui concerne le 333.

- **Outils**

Remarque : BGP2 (gestion du personnel) et PILOT (infocentre regroupant les indicateurs) pourraient, selon la DMAT, devenir des outils interministériels car ils sont souples et paramétrables, pas chers et faits en interne.

PROBLEMATIQUE DES ENQUETES

Description des remontées d'information demandées

- **Rôle de filtrage éventuel du RBOP ?**

L'administration centrale ne s'adresse qu'aux RBOP.

- **Synthèses réalisées avec ces remontées, exploitation et retour aux services**

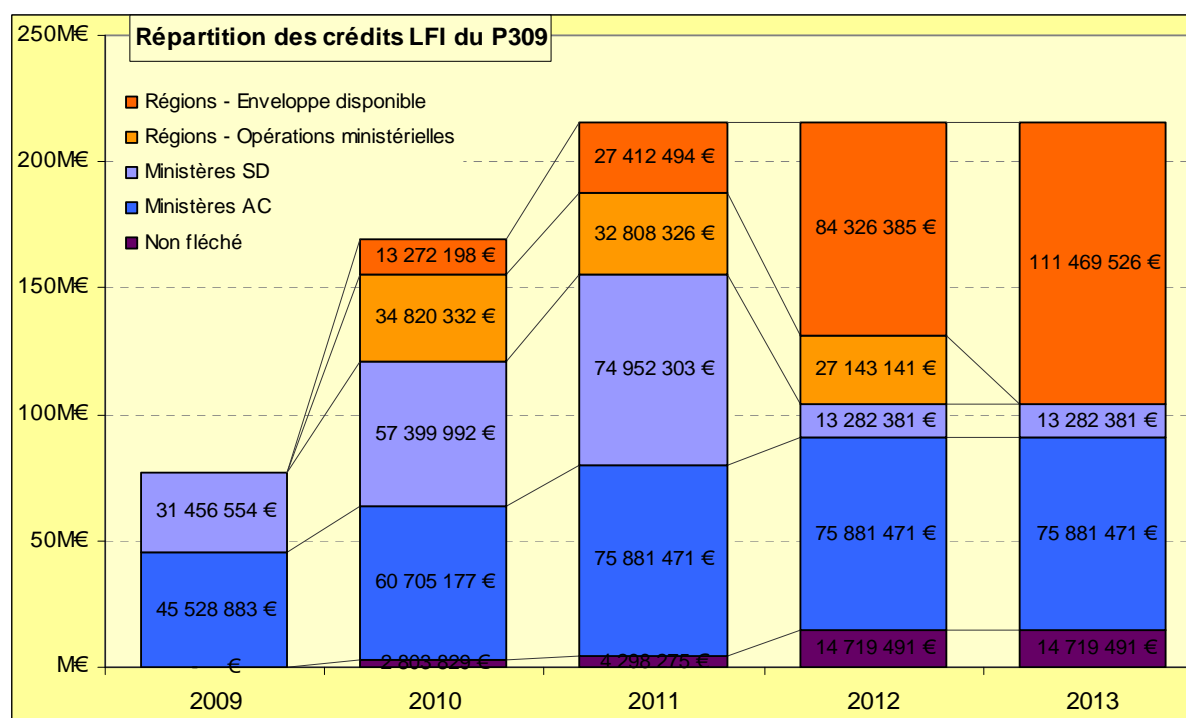
Le RPROG insiste au près des directions d'administration centrale pour qu'elles exploitent les données remontant des RBOP.

Programme 309 "Entretien des bâtiments de l'Etat"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Chef du service France Domaine, service central de la direction générale des finances publiques (DGFIP), qui exerce les missions de l'Etat-proprétaire, sous l'autorité du ministre du budget.
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Pas d'effectif concerné.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	<p>Programme constitué à partir d'un prélèvement de 20% des loyers budgétaires sur les programmes ministériels.</p> <p>Comme le montre le tableau ci-dessous, la part régionalisée des crédits est d'un peu moins de 30% en 2011 et d'un peu plus de 50% en 2012. L'évolution en 2012 est due à l'élargissement du programme aux travaux concernant les bâtiments de certaines administrations qui, bien que redevables de loyers budgétaires ne relevaient pas jusqu'alors du programme 309 régionalisé (DGFIP, Justice notamment).</p> <p>Ce programme est doté au PLF 2011 de 215,3 M€ en CP Les crédits destinés aux services déconcentrés en 2011 étaient de 60,2 M€ en 2011 dont 32,8 M€ de crédits fléchés, sans qu'on puisse distinguer les opérations concernant les DDI.</p>
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses	<p>Il s'agit des travaux d'entretien du propriétaire concernant normalement les seuls bâtiments soumis à loyer budgétaire et donc essentiellement de bureau.</p> <p>Les bâtiments mis à disposition ne doivent normalement pas bénéficier des crédits de ce programme.</p>
DDI concernées	Toutes DDI soumises à loyer budgétaire.



2 - Textes de référence

Note DGFIP du 26 février 2010 sur la régionalisation de l'entretien des bâtiments de l'Etat

Note France Domaine du 26 octobre 2010 sur la programmation régionale pluriannuelle 2011-2013.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Responsable de BOP	Préfet de région est le RBOP pour tous les bâtiments des DDI implantés dans sa région et relevant du programme 309 (loyers budgétaires).
Marge de manœuvre RBOP	<p>En 2011, les enveloppes régionales sont pour moitié libres de programmation, le restant est fléché sur des opérations déjà programmées par les ministères, ces opérations étant l'héritage des opérations programmées avant la régionalisation du programme 309 et la création de BOP régionaux. En 2013, il n'y aura plus d'opérations fléchées par ministère.</p> <p>Le RPROG vise l'éligibilité des opérations programmées mais n'émet pas d'avis d'opportunité (y compris sur l'ordre des priorités). Il peut toutefois mettre en garde sur certains points : insuffisance des crédits consacrés à l'entretien préventif, répartition déséquilibrée entre administrations (notamment en faveur de bâtiments ne contribuant pas au programme et pouvant par dérogation être éligibles).</p> <p>Ce visa est jugé indispensable par le RPROG dans cette phase de professionnalisation des RBOP compte tenu de la difficulté de faire le partage entre travaux dépendant du P 309 et autres travaux.</p>
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	<p>Les crédits ne sont versés que sur la base d'une programmation. En l'absence de programmation, 20% des crédits sont versés. Au 31 janvier 2011, 80% de l'enveloppe était déléguée dans ce cadre, six régions n'ayant pas encore envoyé de programmation régionale.</p> <p>Sur demande, le RPROG accepte également de déléguer une enveloppe de 10 à 20% pour opérations urgentes non programmées.</p> <p>Les délégations ultérieures se font au fil des demandes et interviennent au maximum 7 jours après la réception de la demande (sous forme de mise à jour du tableau normalisé Excel dit tableau PRPEP).</p>

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Le dialogue de gestion se veut permanent au cours de l'exercice pour permettre toutes adaptations, substitutions, urgences jugées prioritaires au niveau local. Il n'y a pas de rencontre annuelle.

Il est conseillé de transmettre le tableau PRPEP de l'année n avant octobre-novembre n-1 pour en obtenir une validation en termes d'éligibilité avant la fin d'année et permettre les premières délégations de crédits en janvier.

Des échanges informels et une pré-validation de l'éligibilité des opérations peuvent être réalisés avant la validation officielle de la programmation en CAR. Toute l'année, le RBOP est libre d'initier, modifier et compléter sa programmation des années suivantes.

5 - Existence de clés de répartition des moyens

Oui : part des loyers budgétaires payés (ceci avantage l'administration centrale puisque les loyers budgétaires à Paris sont élevés, sans que les bâtiments demandent plus de travaux). A noter que les enveloppes 2012 ont déjà été pré notifiées aux RBOP.

Les reports sont en revanche accordés en fonction de la qualité de gestion des RBOP : les régions ayant bien consommé leur enveloppe de crédits pourront se voir attribuer des crédits supplémentaires dans ce cadre.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Fichier Excel protégé avec gestion des modifications via macro (non compatible avec Open Office) dit Plan Régional Pluriannuel d'Entretien du Propriétaire (PRPEP).

Ce fichier permet au RPROG de faire des situations de programmation et de consommation de crédits par région, par ministère...

La mise à jour des fichiers régionaux peut être faite à tout moment

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	De fait, le RPROG assure une coordination interministérielle.
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Oui jusqu'en 2012 une part des crédits (dégressive) est fléchée pour assurer les queues d'opérations ministérielles.
Intervention préfet – SGAR ?	Oui, le préfet de région est RBOP et responsable de la politique immobilière de l'Etat pour le compte du ministre du budget.
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Oui, a minima dans l'attribution des reports (% de préventif, taux de consommations, volume d'AE affectée non engagée, date de formalisation des programmations, ..). Il est demandé aux régions d'identifier des opérations complémentaires, pré validées par France Domaine, qui pourront se substituer à des opérations validées en cas de modification de programmation ou qui pourront être financées par des réajustements à la hausse des enveloppes LFI (reports d'AE, réallocation des crédits entre les régions,...).
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Non sauf pour les reports.
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Non

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Mise en place de cellules régionales de suivi de l'immobilier de l'Etat (CRSIE) regroupant toutes les compétences immobilières des administrations occupantes. Le préfet de région est a minima assisté par le réseau des responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) et des responsables "plan bâtiment" (RPB) régionaux du MEDDTL.
Intervention SGAR ? CAR ?	Le PRPEP est très souvent suivi par le SGAR et validé en CAR.
Intervention préfet de dépt ?	Les CRSIE sont généralement déclinées au niveau départemental (CDSIE).
Traitement de la problématique des fonctions support	Non
Prise en compte des résultats ?	
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	La programmation du PRPEP est à la liberté du préfet de région, y compris sur les opérations programmés par les administrations avant la régionalisation (avec l'accord de l'occupant en cas de déprogrammation).

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

- Organisation et moyens humains affectés
 - 5 interlocuteurs privilégiés des 31 BOP "régionaux" au sein de la Section gestion et Entretien des Immeubles, affectés notamment au dialogue de gestion sur le P309.
 - 1 personne en charge du suivi budgétaire du programme au sein de la section Budget.

- Corrélation contrôle de gestion/programme

Les PRPEP sont agrégés et rapprochés sous Excel, au moins mensuellement, avec les restitutions issues de Chorus.

- Outils : Excel / Chorus

PROBLEMATIQUE DES ENQUETES

- Demandes périodiques

Chaque année, il est demandé aux RBOP d'indiquer la valeur des indicateurs (part de préventif, pourcentage de réalisation des audits et des contrôles réglementaires). Une synthèse est réalisée par le RPROG.

- Demandes ponctuelles sur 2 ou 3 mois (de qui ? De quelle nature ? ...)

Les demandes sont à l'initiative du RBOP pour validation initiale ou modification de la programmation. Le nombre de demandes est illimité. Le nombre de délégations devrait rester inférieur à 4 par an et par BOP. Le RPROG s'engage à répondre au RBOP et à effectuer, le cas échéant, la délégation de crédits complémentaire sous un délai de 7 jours maximum à compter de la réception d'une nouvelle demande.

Les AC sont destinataires, au travers du Comité d'orientation de la politique immobilière de l'État, des remontées agrégées des PRPEP desquelles sont extraits les informations concernant chacune des administrations. Un tableau spécifique est généré pour les directions interministérielles. Ce tableau est envoyé pour information à chaque ministère.

Cette information est actuellement trimestrielle.

Programme 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Secrétaire général du gouvernement (SGG) Premier ministre
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Aucun. Les effectifs affectés à la gestion du programme : 5 pour le RPROG et 27 pour les SGAR (un par région + 1 pour Ile-de-France, Midi-Pyrénées et PACA) sont sur le programme 129.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	<p>Le programme 333 est composé de deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action 1, dotée de plus de 87 millions d'euros en 2011, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, rassemble les moyens de fonctionnement courant des directions départementales interministérielles (gardiennage, parc automobile, transport bureautique etc.). - l'action 2 dotée de 350 millions d'euros en crédits de paiement, relative à l'immobilier occupant, au périmètre plus large, englobant non seulement les directions départementales interministérielles, mais également les préfetures, les directions régionales du champ de la réforme de l'administration territoriale de l'État et quelques services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale. <p>Les dépenses de cette action sont notamment relatives aux domaines suivants : location de bâtiments à usage administratif ou technique, charges connexes, allocations, petit entretien des bâtiments à la charge du locataire, collecte et traitement des déchets, loyers budgétaires, taxe sur les bureaux, fluides,...</p> <p>En sont exclues les dépenses de nettoyage et de gardiennage qui sont restées ministérielles, sauf pour les DDI, où on les retrouve dans l'action 1.</p>
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses	<p>Le programme 333 compte 22 BOP régionaux comprenant chacun les crédits de fonctionnement (action 1) des DDI de la région et les crédits immobiliers de l'action 2 pour l'ensemble des structures concernées dans la région (DDI, préfetures, directions régionales,...).</p> <p>Ces 22 BOP régionaux sont déclinés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 238 unités opérationnelles correspondant aux 238 DDI, comprenant les crédits de l'action 1 ; - 96 unités opérationnelles correspondant aux 96 départements concernés comprenant les crédits de l'action 2. <p>Titre 3 exclusivement.</p>
DDI concernées	Toutes DDI.

2 - Textes de référence

Le parti retenu par le Secrétariat général du gouvernement (SGG) pour le "programme 333" a été de mettre à la disposition des différents interlocuteurs concernés, un document "questions-réponses" qui a fait l'objet de trois versions successives. Ce document décrit :

- les raisons de la création de ce programme ;
- son contenu et son architecture ;
- le périmètre du programme et ses actions ;
- les modalités de déroulement du dialogue de gestion en 2011 ;
- les acteurs du programme ainsi que les objectifs de performance et les indicateurs qui lui sont affectés.

On notera également le courrier du SGG aux préfets en date du 20 octobre 2011 sur la pré-notification du programme 333 "moyens mutualisés des administrations déconcentrées" et celui du 23 décembre 2010 portant notification du budget opérationnel de programmes pour 2011 par région.

3 - Acteurs du dialogue de gestion :

Marge de manœuvre RBOP	Inexistante la première année, la dotation n'étant pas encore calibrée convenablement compte tenu de sa création en urgence en 2011 avec aucune référence historique. Il était d'ailleurs prévu dès la création du programme un ajustement sur la base de l'exécuté 2010.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	<p>Le volet budgétaire du programme 333 est géré par la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF), et plus précisément le bureau de la programmation, du budget et du contrôle de gestion de la sous-direction de la programmation et des affaires financières. Une section spécifique de ce bureau est en charge du suivi budgétaire du programme.</p> <p>Le volet performance du programme est suivi par la mission d'organisation des services du Premier ministre, au sein du secrétariat général du gouvernement.</p> <p>Enfin, la responsabilité effective du programme est assurée par le directeur, adjoint au secrétaire général du gouvernement, et ses collaborateurs.</p>

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Le calendrier du dialogue de gestion dans le cas de la préparation du budget 2011 est le suivant :

- **fin octobre 2010** : communication par le responsable de programme aux responsables de BOP de leur dotation prévisionnelle (pré-notification) sur la base pour l'action 1 d'un coût de 1 900 € par agent par rapport à un effectif existant connu par le SGG ;
- **octobre- novembre** : échanges bilatéraux entre le responsable de programme et les responsables de BOP ; les contacts se sont déroulés par conférence téléphonique, à l'exception de la région Île-de-France qui a fait l'objet d'une réunion dans laquelle les participants étaient physiquement présents ; la dotation forfaitaire par agent est abandonnée en faveur des estimations des besoins région par région (déclaratif et contrôle du RPROG).
- **fin novembre** : communication, par le responsable de BOP, aux responsables de programmes de sa "contre-proposition" de BOP ;
- **deuxième semaine de décembre** : notification par le responsable de programme aux responsables de BOP de leur dotation définitive, soit le montant annuel des loyers externes et des loyers budgétaires et seulement le 1er semestre de fonctionnement pour les DDI, le budget n'étant pas soutenable au regard des transferts opérés (10 mois de couverture seulement) ;
- **troisième semaine de décembre** : transmission, par le responsable du programme au contrôleur budgétaire et comptable de la programmation budgétaire initiale du programme 333 ;
- **première quinzaine de janvier** : transmission par les responsables de BOP aux contrôleurs financiers locaux de leurs projets de BOP pour avis ;
- **fin 1er semestre** : notification du restant de la dotation après la clause de rendez-vous avec les RPROG ministériels et la direction du budget.

Le dialogue de gestion qui s'est déroulé pour l'année 2011 revêt un caractère exceptionnel. Il s'agit en effet à la fois du premier dialogue de gestion pour ce programme et par ailleurs celui-ci s'est déroulé dans un temps très court.

En ce qui concerne le dialogue de gestion entre l'échelon régional (SGAR et directions régionales) et l'échelon départemental, le secrétariat général du gouvernement ne dispose pas d'un recul suffisant pour pouvoir porter une appréciation sur les modalités exactes de son déroulement.

À noter que pour la préparation de l'exercice budgétaire 2012, le secrétariat général du gouvernement prévoit des modifications dans la mise en œuvre de ce dialogue de gestion, celle-ci dépendant toutefois des remontées qui s'effectueront en cours d'année depuis les échelons départementaux et régionaux.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Non, tant pour l'action 1 que pour l'action 2.

S'agissant de la **pré-notification de l'action n° 1**, celle-ci a été réalisée dans un premier temps sur la base des effectifs physiques en DDI constatés par une enquête réalisée par le SGG en avril 2010 sur les effectifs physiques. Le premier taux de 1 900 € par agent, obtenu à partir de la dotation du programme et des effectifs connus du SGG, s'est avéré insuffisant.

La dotation du programme avait été effectuée sur la base d'un rapport IGF-IGA rendu début juillet 2010 et dont le chiffrage avait été fait à partir des déclarations des ministères, des SGAR et du niveau régional d'une part, des DDI d'autre part (sachant qu'à l'époque les DDI n'avaient pas le recul sur une année de gestion). Sur la base de ces estimations assez convergentes, le SGG avait négocié avec les ministères et la DB pour constituer le programme par prélèvement sur les programmes ministériels, ce chiffrage initial étant révisable au 1er semestre 2011, une fois établi l'exécuté 2010. Ces estimations négociées, ont pris en compte la réfaction de 6,5 % au titre de la réduction budgétaire 2011.

La dotation déléguée aux BOP a en outre été amputée de 5% au titre de la réserve légale (gel) et d'une réserve de 5 M€ décidée pour ce programme.

Le montant de la masse globale ainsi définie a été divisé par le nombre des agents de chacune des directions départementales interministérielles concernées. Cette méthode s'est avérée inadaptée compte tenu :

- de l'insuffisance de la dotation tenant notamment au fait qu'il n'est pas possible d'appliquer une réfaction de 6,5% sur des dépenses obligatoires telles que les loyers qui ne peuvent diminuer sur courte période ;
- de l'inexactitude des effectifs pris en compte : il s'agissait d'effectifs physiques résultant d'une enquête SGG d'avril 2010, et donc mal stabilisés (notamment les parcs de l'Équipement n'étaient pas encore tous transférés) ; ainsi l'effectif pris en compte à l'époque était de 41 000, alors que les ETP fin 2010 étaient plutôt de l'ordre de 38 000.

En ce qui concerne **les crédits de l'action n°2** relative aux dépenses immobilières, les modalités de répartition de cette dotation sont plus complexes.

Compte tenu de la nouveauté du programme et de la difficulté à disposer de bases historiques homogènes les dépenses immobilières ont été estimées à partir d'une base déclarée par les SGAR et éventuellement corrigées par le RPROG pour la notification des enveloppes régionales. Une enquête doit être engagée par le secrétariat général du gouvernement afin de disposer désormais d'informations sur les dépenses réelles en matière de charges immobilières.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

A ce stade le SGG n'a pas mis en place de système d'information spécifique pour recueillir les informations dans le cadre du dialogue de gestion.

Pour l'exercice 2012 le Secrétariat général du gouvernement envisage de faire établir une base d'information plus précise sur le coût réel de l'immobilier.

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle	De facto assurée puisque le P333 est par nature interministériel, qu'il est conduit par le SGG et que les préfets de région en sont les RBOP pour toutes les DR concernées et les DDI.
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Comme mentionné supra, deux enveloppes distinctes coexistent : l'une concernant les dépenses courantes des DDI, l'autre concernant les dépenses immobilières. Compte tenu des incertitudes sur le calibrage du programme, il n'est pas envisagé, en 2011 tout au moins, de fongibilité entre ces deux enveloppes, pas plus qu'entre les deux composantes de celle consacrée à l'immobilier, respectivement concernant les loyers et les autres dépenses immobilières (éviter l'effet d'aubaine).
Intervention préfet – SGAR ?	Le préfet de région est RBOP et le SGAR joue donc un rôle important de relais entre l'échelon national et départemental.
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Les indicateurs suivants ont été fixés par l'échelon national : - pour les dépenses de fonctionnement : . ratio d'efficacité bureautique (somme des dépenses par le nombre de postes de travail bureautique des DDI) ; . dépenses de fonctionnement par ETPT. - pour la gestion immobilière : . optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau (surface utile nette en mètres carrés des services concernés par le programme sur nombre d'ETPT des services concernés).
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Sans objet, s'agissant de la création d'un nouveau programme.
Traitement de la problématique des effectifs support	Sans objet.

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR	Cette coordination est effectuée par le SGAR représentant le RBOP.
Intervention SGAR et CAR	Le SGAR constitue le vecteur des arbitrages dans le cadre de la préparation et de l'animation des préCAR et des CAR.
Intervention préfet de dépt	Oui. Le préfet de chaque département défend l'enveloppe de fonctionnement demandée pour chacune des directions départementales interministérielles placées sous son autorité, ainsi que pour l'enveloppe immobilière interministérielle qui lui est déléguée pour la préfecture et les DDI.
Traitement de la problématique des fonctions support	La problématique des fonctions support est au cœur du programme 333. Un effort important doit être effectué dans le domaine de la mutualisation et de la réingénierie de processus. Toutefois, ce programme ne prend pas en compte la problématique des effectifs support correspondant notamment à l'immobilier.
Prise en compte des résultats ?	Pas encore à ce stade : Voir ci-dessus en ce qui concerne les indicateurs fixés par l'échelon national.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Voir supra.

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

À cette étape de la mise en œuvre du programme 333, le contrôle de gestion est encore relativement léger. Le volet performance du programme est suivi comme indiqué précédemment par la mission d'organisation des services du Premier ministre au sein du secrétariat général du gouvernement. Il appartient aux SGAR de mettre en place un dispositif d'évaluation des besoins, en coordination avec le SGG.

Les indicateurs sont ceux mentionnés précédemment (au nombre de trois).

PROBLEMATIQUE DES ENQUETES

- Description des remontées d'information demandées

Sans objet à ce stade pour ce programme : pas encore d'enquête au delà des déterminants de la dépense auprès des services, dans le cadre du dialogue de gestion.

Une base de données des implantations immobilières devra être constituée.

Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant les DDCS

Programme	124	177	135	147	104	303	106	157	163	219	TOTAL
Intitulé	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie assoc.	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Développement et amélioration de l'offre de logement	Politique de la ville	Intégration et accès à la nationalité	Immigration et asile	Actions en faveur des familles vulnérables	Handicap et dépendance	Jeunesse et vie associative	Sport	
RPROG Ministère	Directeur des affaires financières, informatiques, immobilières et des services (ex DAFJS)	Directeur général de la cohésion sociale MSCS	Directeur général de l'aménagt, du logement et de la nature MEDDTL	Secrétaire général du comité interministériel des Villes Min. ville	Directeur de l'accueil de l'intégration et de la citoyenneté Ministère chargé de l'immigration	Secrétaire général à l'immigration et l'intégration Ministère chargé de l'immigration	Directeur général de la cohésion sociale MSCS	Directeur général de la cohésion sociale MSCS	Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative MENJVA	Directeur des sports Ministère des sports	
RBOP	DRJSCS	DRJSCS	DREAL	Acsé	Préfet de région/ SGAR	Préfet de région/ SGAR	DRJSCS	DRJSCS	DRJSCS	DRJSCS	
RUO au niveau départemental	Pas de RUO au plan départemental	DDCS(PP)	DDT(M) ou DDCCS(PP)	Acsé	Préfet de dépt Les préfets peuvent déléguer leur mission aux DRJSCS et DDI, à l'image du schéma antérieur et de la réalité de la conduite locale les politiques d'intégration.	Préfet de dépt	DDCS(PP)	DDCS(PP)	DDCS(PP)	DDCS(PP)	
Effectifs	Plafond d'emploi : 7 642,7 ETP	Indifférenciés 124	3 410 ETP y compris DOM Effectifs en DDCCS et en DDT(M).	Non	Non	Non	Indifférenciés 124	Indifférenciés 124	Indifférenciés 124	Indifférenciés 124	7642 ETP + effectif P135 en DDCCS

Programme	124	177	135	147	104	303	106	157	163	219	TOTAL
Crédits hors titre 2 concernant les DDI	Néant pour les DDI (Pour mémoire, crédits de fonction courant concernant les DR et certaines dépenses métier DDI : 11 423 142 €)	1,1 Mds€	485 M€ pour toute l'activité logement (activité propre aux fonctions sociales du logt non déterminée)	246 M€ Hors adultes relais	30,8M€	307 M€ soit 67% des dépenses, essentiellement pour l'asile : - 100 M€ pour l'hébergement d'urgence (en fait variable d'ajustement) et 202 M€ pour les -21 410 places en CADA concrètement gérées par l'OFII	Action 1 (accompagnement des familles dans leur rôle de parents) : 8,5 M€ Action 3 (protection des enfants et des familles) : 199,5 M€	- Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) (action 1) : fonction des MDPH et compensation des postes vacants, soit 13,33 M€	30,35 M€ Plus FONJEP	14,2 M€ (+7,6 M€ de réserve parlementaire)	1,1 Mds€ (P177) + 850 M€ (Autres crédits d'intervention, hors P135)
Délégation et pilotage de la masse salariale	Non seulement gestion administrative	Sans objet	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Objectivation de la répartition des effectifs ou des dotations entre BOP?	Définition des effectifs socles et cibles en court, suite aux travaux de la SG.	Nouveaux critères définis par la circulaire de prénotification du 17 décembre 2010 Rééquilibrage des dotations	Non.	Prise en compte de la réalité locale de l'activité ville PEDC, sous préfets ville, délégué des préfets...	La répartition entre régions se fait sur la base du nombre d'immigrés (source INSEE)	En fonction des résultats de l'année précédente	NON	Répartition des moyens fonction des accords passés avec les conseils généraux pour les MDPH	NON	NON	

Programme	124	177	135	147	104	303	106	157	163	219	TOTAL
Marge du RPROG pour répartition entre RBOP ?	Enveloppe contrainte et inférieure aux besoins exprimés.	Enveloppe très contrainte et inférieure aux besoins exprimés.			Oui, faible réserve de 5%.	Non compte tenu de mode de répartition des crédits	Enveloppe contrainte et inférieure aux besoins exprimés.	Enveloppe très contrainte et inférieure aux besoins exprimés.	Enveloppe contrainte et inférieure aux besoins exprimés.	Enveloppe contrainte et inférieure aux besoins exprimés.	
Transparence/ reste du réseau ? Les RBOP connaissent les dotations des autres RBOP.	Oui	Oui	Non		Oui	Oui. Un arrêté fixe la répartition entre régions (mai 2011 pour 96% de la dotation et un second en sept. pour le reliquat).	Oui	Oui	Oui	Oui	
Marge de manœuvre du RBOP pour répartition des effectifs ou des dotations	Pas de possibilité de fongibilité entre dépenses titre II et dépenses hors titre II. Répartition par département réalisée par le niveau régional	Oui, limitée du fait du caractère très contraint de l'enveloppe.	Oui	Le DRJSCS donne un avis mais c'est la CA de l'Acsé qui décide	La plupart des crédits sont fléchés : - dépenses inéluctables (hébergement des réfugiés) - ou visant des dispositifs pilotés nationalement. Seule, une partie de l'action 15 – prog. régionaux d'intégration des personnes immigrées (PRIPI) - est fongible	Limitée du fait de l'activité (héberge).	Pas de fongibilité au sein du programme. Répartition par département réalisé par le niveau régional.	Non. Répartition par département fléchée par l'administration centrale.	Fongibilité au sein du programme	Le programme ne porte, pour les DDI, que sur des crédits d'intervention plutôt régionalisés. Fongibilité au sein du programme	

Programme	124	177	135	147	104	303	106	157	163	219	TOTAL
Prise en compte des résultats pour l'affectation des moyens ?	Non	Non. Essai de construction en cours d'indicateurs de coût.	Non	Non	La délégation du solde des crédits des BOP a été subordonnée à la finalisation des PRIPI pour 2011	Non, mais suivi de la réalisation des objectifs	Non	Non	Non	Non	
Outil de contrôle de gestion ?	Réseaux de contrôleurs régionaux, outillage en cours	Réseaux de contrôleurs régionaux, outillage en cours	Non	Oui, SI permettant des remontées de données en temps réel et l'établissement de ratios. Le dispositif mis en œuvre par l'agence concerne environ 30 000 actions, 500 CUCS, 2200 quartiers et environ 2000 associations.	Non. En cours d'élaboration pour l'hébergement.	SI récent sur coût des CADA (SICC). Concernant l'hébergement d'urgence, il n'y a pas de SI mais des enquêtes trimestrielles	Réseaux de contrôleurs régionaux, outillage en cours.	Réseaux de contrôleurs régionaux, outillage en cours.	Non	Non	
Intervention SGAR ? CAR ? Préfet ?	Validation en CAR	Oui. négociation importante à tous les niveaux et en CAR	NSP	Oui, le dialogue direct avec les préfets de dépt est privilégié.	Oui en tant que RBOP et RUO	Oui en tant que RBOP et RUO. En fait c'est surtout la DDCS qui met en œuvre	Oui. négociation importante à tous les niveaux et en CAR	Oui. négociation importante à tous les niveaux et en CAR	Validation en CAR	Validation en CAR	
Date de notification au RBOP											
- effectifs	Février 2011	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
- Crédits	Février 2011	3 mars 2011	Début février 2011	Mi-décembre	Mars 2011	Mai 2011 pour 96%		Avril 2011	Février 2011	Janvier 2011	

Programme	124	177	135	147	104	303	106	157	163	219	TOTAL
Texte de base pour le dialogue de gestion concernant l'exercice 2011	Circulaire DNO du 12 novembre 2010		Circulaire MEDDTL SG05901 du 6 sept. 2010	Contrat d'objectif et de performance (2010-2013) signé avec l'Etat le 14 octobre 2010 Circulaire du 17 septembre 2010	Circulaire du 21 février 2011	Circulaire de gestion du 21 février 2011 la même que pour le 104	Circulaire DNO du 12 novembre 2010				
		Circulaire de pré-notification du 17 décembre 2010	Circulaire - SG05594 du 17 déc. 2010 sur l'élaboration des projets de BOP rég. : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits								

Pour mémoire programme 137, Egalité entre les hommes et les femmes. Normalement un ETP par DDCS, ETP portés en masse salariale par le programme 124.

Organisation du dialogue de gestion pour les BOP des ministères sociaux

Pour les BOP des ministères sociaux, le dialogue de gestion est piloté par le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales. L'animation globale du "dialogue de gestion" est assurée par la direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services (DAFIIS).

Les orientations prioritaires de la politique nationale et la pré-notification des crédits sont fixées par des directives ministérielles ayant donné lieu à une circulaire commune aux ministères chargés des affaires sociales datée du 12 novembre 2010. Celle-ci concerne :

- les programmes de la mission "sport, jeunesse et vie associative" : programmes 219 et 163 ;
- les programmes de la mission "solidarité, insertion et égalité des chances" : programmes 106, 157, 137 et 124 ;
- les programmes 147 (politique de la ville) et 177 (prévention et insertion des personnes vulnérables) de la mission "ville et logement".

Pour le BOP 177, la circulaire de pré-notification date du 17 décembre 2010.

En outre, le programme 104 "intégration et accès à la nationalité" de la mission "immigration, asile et intégration" est confié en 2011 au réseau DRJSCS, DDCS, DDCSPP.

Les dialogues de gestion organisés au niveau central.

Ils ont eu lieu du 16 novembre 2010 au 14 décembre 2010, sous la forme d'échanges essentiellement par visioconférence d'une demi-journée par région, entre les représentants des directions d'administration centrale (SG, DAFIIS qui préside, direction générale de la cohésion sociale (DGCS), direction des sports, direction jeunesse et vie associative, DRH, plus délégation outre mer pour les DOM) et les directeurs régionaux des DRJSCS.

Le directeur régional était accompagné de son adjoint et de son équipe rapprochée. Un préfet de région a assisté à l'une de ces réunions. Dans 50% des cas, le SGAR ou son chargé de mission est présent.

L'agence du service civique ne participe pas aux réunions. Le CNDS a ponctuellement accompagné la direction des sports. L'Acsé, invitée, n'est jamais venue et a organisé son dialogue de gestion de son côté. Les deux inspections générales (IGAS et IGJS) ont été invitées et seuls quelques IGJS ont participé à certains échanges.

Le MEDDTL (BOP 135) est aussi invité mais n'a pas participé à ces réunions. Les DDI ne sont pas invitées pour renforcer la position des directeurs régionaux R-BOP.

Il n'y a pas de réunion de préparation collective du côté de l'administration centrale, mais chaque responsable de programme a examiné, en préalable au dialogue de gestion, le contenu des documents fournis par les RBOP. Les directions métier arbitrent les demandes formulées par les services.

Le déroulement de la réunion de dialogue de gestion organisée au niveau central : chaque directeur régional présente, à partir de 4 présentations PPT, les caractéristiques principales de sa région, les éléments d'exécution budgétaire, les perspectives pour l'année à venir, ses attentes ou demande d'éclaircissement.

Pour mémoire, s'agissant d'un programme non spécifiquement étudié par la mission, **le programme 137 « égalité entre les hommes et les femmes »** se structure en un BOP central et des UO centrale et régionales, placées sous la responsabilité des préfets de région. Pour chaque région, le dialogue de gestion se tient par visioconférence au cours du mois de décembre, entre le service des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes de la SGCS et les déléguées régionales (rattachées au préfet de région) qui associent les chargées de mission départementales (intégrées aux DDCS/DDCSPP). »

Le dialogue de gestion en région : il a eu lieu en janvier 2011 pour tous les BOP, avec des délais très courts pour le BOP 177.

La répartition des plafonds d'emploi par DDI s'est faite au niveau du RPROG.

Le contrôle de gestion : la SG anime le comité stratégique de maîtrise des risques (CSMR). Première réunion le 11 février 2011.

Au sein de la direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services (DAFIIS) ***le bureau de la performance et du contrôle de gestion est en charge du contrôle de gestion.***

La circulaire du 11 août 2010 a mis en place un comité de coordination des contrôleurs régionaux de gestion, et des groupes thématiques chargés d'outiller les DRJSCS.

Le calendrier d'outillage du contrôle de gestion des services déconcentrés s'échelonne d'avril 2011 à juillet 2011 pour une utilisation des données pour le dialogue de gestion de novembre 2011.

Programme 124 "Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur des affaires financières, informatiques, immobilières et des services (ex DAFJS) Ministères sociaux concernés par les DDCS(PP)
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme gère les moyens en personnels pour les BOP 106, 177, 157, 219 et 163. Il est constitué en 2011, dans un souci de simplification, par la fusion des programmes 210 (conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative) et 124 (conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales). Ce programme 124 est élargi, pour les dépenses de personnel, au secteur du droit des femmes.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	Plafond d'emploi : 7 642,7 - DR et DD Crédits de fonctionnement courant concernant les DR et certains crédits DDI (formation métier, action sociale): 11 423 142 € 80% de la dotation du 124 ont été notifiés avec clause de rendez-vous en cours d'année pour réajustement.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués, type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Crédits de personnel et de fonctionnement. Le dialogue de gestion porte sur la répartition des plafonds d'emploi et des crédits de fonctionnement courant pour les DRJSCS
DDI concernées	DDCS/DDCSPP

2 - Textes de référence Directives ministérielles en date du 12 novembre 2010

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/UE	BOP : DRJSCS UE : DR
Marge de manœuvre RBOP	Pas de possibilité de fongibilité au sein du programme entre dépenses de titre II et dépenses hors titre II Répartition par département réalisé par le niveau régional

4 - Calendrier du dialogue de gestion Voir la présentation générale.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Les effectifs sont répartis au niveau du programme 124, sans être distingués spécifiquement par programme. Leur répartition par région n'obéit pas à des indicateurs d'activité ou de performance. Le ministère a le projet de répartir les effectifs en fonction des charges de travail relevées par mission. La méthode est définie. Elle est en phase de test. Elle pourrait s'appliquer pour la prochaine année (2012).

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Effectifs et répartition des activités par agent : en dehors de CHORUS pour les données budgétaires, pas de système d'information qui mesure l'activité par agent.

Programme 106 "Actions en faveur des familles vulnérables"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme ne gère pas de crédits de fonctionnement ni de masse salariale à destination des DDI. Les effectifs concernés ne sont pas en effet distingués par programme, mais tous inclus dans le programme support 124.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	Action 1 (accompagnement des familles dans leur rôle de parents) : 8,512 M€ Action 3 (protection des enfants et des familles) : 199,505 M€ Ces sommes représentent 95 % de l'enveloppe globale. Une réserve de 5% sera attribuée en septembre.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Le programme ne porte pour les DDI que sur des crédits d'intervention
DDI concernées	DDCS/DDCSPP

2 - Textes de référence Directives ministérielles en date du 12 novembre 2010

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/VO	BOP : DRJSCS VO : DDCS et DDCSPP
Marge de manœuvre RBOP	Pas de possibilité de fongibilité au sein du programme Répartition par département réalisé par le niveau régional

4 - Calendrier du dialogue de gestion avec différentes étapes

Enquête auprès des DRJSCS, pour recenser les besoins (actions 1 et 3) en Juillet 2010

Voir calendrier dans la présentation générale.

Attribution de 95 % des crédits et réserve de précaution de 5 %, attribuée en septembre de l'année en cours.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Répartition des moyens sur la base des prévisions de l'exécution des crédits 2010 et de la remontée des besoins des régions.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Effectifs et répartition des activités par agent : en dehors de CHORUS pour les données budgétaires, pas de système d'information qui mesure l'activité par agent.

Actuellement, les données d'activités remontent sous la forme de tableaux "excel" et de diverses requêtes faites auprès des services par le ministère.

Programme 157 "Handicap et dépendance"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme ne gère pas de crédits de fonctionnement ni de masse salariale à destination des DDI. Les effectifs concernés ne sont pas en effet distingués par programme, mais tous inclus dans le programme support 124.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	Le programme concerne : - les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) (action 1) : fonctionnement des MDPH et compensation des postes vacants, soit 13,33 M€ pré-notifiés le 12/11/2011 ; - les centres d'information sur la surdité (CIS) : 304 900 € (soit 30 490 pour chacune des 10 régions concernées). - les centres régionaux pour l'enfance, l'adolescence et les adultes handicapés et inadaptés - CREAI (action 6):
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Le dialogue de gestion ne porte que sur la répartition des crédits d'intervention. Les moyens en personnels sont discutés pour l'ensemble du programme 124. Dans le courant de l'année 2011, il a été décidé de ne faire qu'un seul BOP "Handicap" regroupant le 157 avec un bout de 124 et le 155 (frais d'intervention des directions du travail dans les COTOREP).
DDI concernées	DDCS/DDCSPP, pour les seuls crédits de l'action 1 concernant les MDPH

2 - Textes de référence

Directives ministérielles en date du 12 novembre 2010

Compte rendu de chaque dialogue de gestion par région.

Enquête réalisée auprès des SD pour connaître les postes vacants et réaliser la pré-notification nécessaire à leur compensation (action 1 sur les MDPH du programme 157).

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/UO	BOP : DRJSCS UO : DDCS et DDCSPP
Marge de manœuvre RBOP	Pas de possibilité de fongibilité au sein du programme Répartition par département fléchée par l'administration centrale

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Circulaire DNO le 12 novembre 2010

Dialogues de gestion au niveau national, par région, du 16 novembre au 14 décembre. Une demi-journée par région.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Crédits affectés pour compenser les postes vacants dans les MDPH, estimés sur la base d'une enquête auprès des services.

Pas de critère de répartition pour les autres crédits du programme, autre que fonction des projets.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Actuellement, les données d'activités remontent sous la forme de tableaux "excel" et de diverses requêtes faites auprès des services par le ministère.

Programme 177 "Préventions de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme ne gère pas de crédits de fonctionnement ni de masse salariale à destination des DDI. Les effectifs concernés ne sont pas en effet distingués par programme, mais tous inclus dans le programme support 124.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	1,1 Mds€
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Le programme ne porte pour les DDI que sur des crédits d'intervention. Cette année il s'est agi de pré-notifier, à la différence des années précédentes, la totalité des crédits pour l'année. Des critères de répartition ont été utilisés, de manière à faire converger sur plusieurs années les dotations attribuées aux régions.
DDI concernées	DDCS/DDCSPP

2 - Textes de référence

Directives ministérielles en date du 12 novembre 2010

Circulaire de pré-notification sur le programme 177, en date du 17 décembre 2010.

Circulaire de campagne, en date du 3 mars 2011

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/UO	BOP : DRJSCS UO : DDCS et DDCSPP
Marge de manœuvre RBOP	Possibilité de fongibilité au sein du programme. Répartition par département réalisée par le niveau régional.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	Voir synthèse du dialogue de gestion

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale.

Le programme 177 n'a été abordé avec les régions que sur la base de leurs besoins et de leurs difficultés. Les crédits ont été pré-notifiés par une circulaire en date du 17 décembre 2011, après donc les réunions tenues dans le cadre du dialogue de gestion national organisé entre le 16 novembre et le 14 décembre. Ce retard s'explique par la volonté du ministère de :

- pré-notifier aux services une enveloppe globale (contrairement aux dernières années où les crédits étaient connus de façon perlée tout au long de l'année) ;

- préparer une stratégie de rééquilibrage plus égalitaire des crédits entre les régions.

La remontée des répartitions régionales du BOP a eu lieu le 20 janvier 2011. Cette remontée a été précédée d'une journée d'information sur le sujet avec les DRJSCS début janvier, et de nombreux contacts bilatéraux par téléphone entre la DGCS et les directions régionales ou échanges de mails.

Notification des crédits en mars 2011, avec une circulaire de campagne en date du 3 mars 2011.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Pour cette année 2011, de nouveaux critères de répartition des crédits ont été utilisés.

1. Il s'agissait d'abord de déterminer une enveloppe cible par région, exprimée en part relative des financements nationaux. Etaient pour cela pris en compte les critères suivants :
 - le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion exprimé en places ;
 - la population précaire susceptible de recourir au dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) ;
 - la situation d'accès au logement (le nombre de décisions DALO favorables est retenu)

Chacun de ces critères a été respectivement pris en compte pour 50, 28 et 22%.

2. Etaient identifiées les enveloppes « historiques » de référence, exprimées en part relative des financements nationaux.
3. Pour réduire les écarts entre enveloppes cibles et enveloppes « historiques », un objectif de convergence a été retenu sur 10 ans. Pour la première année de mise en œuvre, a été arrêté un effort ou gains plafonné à 1% en 2011.

Les débats entre RPROG et RBOP ont souvent porté sur le rythme de convergence.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Actuellement, les données d'activités remontent sous la forme de tableaux "excel" et de diverses requêtes faites auprès des services par le ministère.

Projet pour décembre 2011 d'un outil d'information sur les demandes d'hébergement (urgence et insertion) avec des données issues de l'observation sociale (SI SIAO).

Ce SI SIAO, conçu à partir des SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) mis en place dans chaque département, est la première brique d'un système d'information plus global qui se construira d'ici 2013, 2014. Ce système d'information comprendra un volet observation sociale, un volet activité et un volet coûts.

Programme 219 "Sport"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur des sports (DS) Ministère des sports
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme 219 ne gère pas de crédits de fonctionnement ni de masse salariale à destination des DDI. En effet, les effectifs concernés par le réseau des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales ne sont pas distingués par programme, mais sont tous inclus dans le programme support 124. Cependant, il est à noter que 3 corps "métiers" participent prioritairement à la mise en œuvre du programme 219 : les professeurs de sport, les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine sport, les inspecteurs de la jeunesse et des sports pour un total estimé de 3340 ETPT dont 1680 CTS placés auprès du mouvement sportif (PAP 2011).
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	Au final, concernent le réseau des DR/DDI : 14,2 M€(+7,6 M€ de réserve parlementaire) sur un programme : 208,5M€ de CP : - Promotion du sport pour le plus grand nombre : 10,7 M€ - Développement du sport de haut niveau : 146,4 M€ - Prévention par le sport et protection des sportifs : 19,6M€ - Promotion des métiers du sport : 31,6 M€
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Le programme ne porte, pour les DDI, que sur des crédits d'intervention globalement plutôt régionalisés (situation très diversifiée d'une région à l'autre). Les RBOP peuvent alimenter à tout moment une UO dans CHORUS (par exemple pour les sports de nature, ou le recensement des équipements sportifs), mais la tendance est de supprimer à terme toutes les UO départementales.
DDI concernées	DDCS/DDCSPP

2 - Textes de référence

Directives ministérielles en date du 12 novembre 2010 (DNO)

Circulaire de pré-notification sur le programme 219, en annexe de la DNO.

Notification des crédits des BOP régionaux 2011 par courrier à chaque DRJSCS en date du 5 janvier 2011.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/UO	BOP : DRJSCS UO : DRJSCS (majoritairement) et UO DDCS et DDCSPP
Marge de manœuvre RBOP	Possibilité de fongibilité au sein du programme Répartition par département réalisé par le niveau régional

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir la présentation générale

Dialogues de gestion au niveau national, par région, du 16 novembre au 14 décembre. Une demi-journée par région dont une demi-heure pour le programme 219 (par vision conférence).

Notification des crédits le 5 janvier 2011 (avec le tableau de notification des enveloppes régionales pour une totale transparence).

Il est à noter que depuis 2009, l'ensemble des crédits consacrés au développement du sport pour le plus grand nombre sur les territoires est distribué (par clés de répartition, donc sans dialogue de gestion) par le centre national pour le développement du sport CNDS (part territoriale du CNDS : 130 M€).

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Non.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Il n'y a actuellement pas de système d'information qui mesure l'activité des agents. Le SGMAS met cependant en place, pour décembre 2011, un « outil de suivi et de mesure de l'activité des services déconcentrés » qui sera utilisé dans le cadre du dialogue de gestion 2012 et pour le futur contrôle de gestion.

Programme 163 "Jeunesse et vie associative"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA)
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme ne gère pas de crédits de masse salariale à destination des DDI et un montant modeste de crédits de fonctionnement (fonctionnement DDVA, supports de communication, colloques, soutien PEJA...) En effet, les effectifs concernés par le réseau des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales ne sont pas distingués par programme, mais sont tous inclus dans le programme support 124. Cependant 4 corps "métiers" participent prioritairement à la mise en œuvre du programme 163 : les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, les chargés d'EPJ, les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs du domaine jeunesse, les inspecteurs de la jeunesse et des sports pour un total estimé de 562 ETPT (PAP 2011).
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	<ul style="list-style-type: none"> • 212,4 M€ qui correspondent à : <ul style="list-style-type: none"> - l'action développement de la VA : 13,4 M€ - l'action jeunesse et éducation populaire : 76,5 M€ - l'action nouvelle (agence du service civique et fonds d'expérimentations jeunesse) : 122,4M€ • 30,35 M€ sont gérés directement par le réseau DR/DDI, auxquels il convient d'ajouter une partie du FONJEP (21 M€) • Par ailleurs pour le CDVA 7,2 M€ (sur un total de 10,8) vont aux SD, la réserve parlementaire 1,27 M€ est traitée en administration centrale.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; - type de dépenses	Le programme ne porte, pour les DDI, que sur les crédits d'intervention, avec des situations très contrastées d'une région à l'autre.
DDI concernées	DDCS/DDCSPP

2 - Textes de référence

Directives ministérielles en date du 12 novembre 2010

Circulaire de pré-notification sur le programme 163, en décembre 2010.

Circulaire de campagne, en février 2011

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/UO	BOP : DRJSCS RUO ou UO (DDCS et DDCSPP)
Marge de manœuvre RBOP	Possibilité de fongibilité au sein du programme. Répartition par département réalisée par le niveau régional.

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir la présentation générale

La remontée des répartitions régionales du BOP a eu lieu en janvier 2011 avec de nombreux contacts bilatéraux par téléphone entre la DJEPVA et les directions régionales ou échanges de mails.

Notification des crédits aux RBOP à partir de février 2011, après avis du préfet de région.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Non

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Pas de système d'information qui mesure l'activité par agent.

Actuellement, les données d'activités remontent sous la forme de tableaux "Excel" et de diverses requêtes faites auprès des services par le ministère.

Programme 104 "Intégration et accès à la nationalité"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) Ministère chargé de l'immigration
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Le programme ne gère pas de crédits de fonctionnement ni de masse salariale à destination des DDI
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	30,8M€ (une fois déduite la part mise en réserve) sur un programme de 70M€. L'administration centrale a pris l'engagement de maintenir constantes les enveloppes régionales sur la période 2011-2013 même si le programme baisse de 10% en trois ans.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Pour ce qui concerne les DDI, le programme 104 ne porte que des crédits d'intervention ; les deux grands types de dépenses sont les dépenses déconcentrées d'intégration (18M€) et les dépenses en faveur de l'intégration des réfugiés (12,8M€).
DDI concernées	DDCS(PP)

2 - Textes de référence

Circulaire budget 2011, commune au BOP 104 et 303 du 21 février 2011

Le projet de BOP transmis chaque année aux services déconcentrés intègre les priorités de financement du programme tant au niveau national que déconcentré et, en annexe, un rappel de règles de gestion ; le responsable de programme participe par ailleurs aux réunions nationales des DRJSCS pour leur faire part de ses objectifs et recueillir leur point de vue.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Le programme 104 était antérieurement géré par les DRASS et DDASS au niveau local. Aujourd'hui il est rattaché au CSP-1 (bloc CHORUS du MIOMCTI) Les modalités particulières de gestion qui en découlent ont été précisées par la circulaire du 21 février 2011 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

Cartographie BOP/UO	Le RBOP est le préfet de région et les RUO sont les préfets de département, y compris pour les actions régionales compte tenu de la cartographie spécifique retenue au ministère de l'intérieur. Pour autant, les préfets peuvent déléguer leur mission aux DRJSCS et DDI, à l'image du schéma antérieur puisque ces services conduisent localement les politiques d'intégration pour le compte du responsable de programme.
Marge de manœuvre RBOP	Aucune marge de manœuvre du RBOP au sein du BOP 104 pour les dépenses inéluctables (hébergement des réfugiés) ou visant des dispositifs pilotés nationalement (dispositif "ouvrir l'école aux parents"). Seule une partie de l'action 15 – les programmes régionaux d'intégration des personnes immigrées (PRIPI) - est fongible.

<p>Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs</p>	<p>L'administration centrale répartit les crédits entre les régions, en en fléchant certains, le cas échéant (cf. supra). Les résultats ne sont pas numériquement mesurables, ce sont quasi exclusivement des subventions à des associations ou opérateurs. Il y a plusieurs fois par an des réunions des DRJSCS pour faire le point thématique sur la conduite des PRIPI.</p> <p>Il est également attendu, sans que cela fonctionne bien encore, des remontées d'informations régionales sur la répartition des crédits consommés par grandes thématiques de la politique d'intégration, en se servant pour l'essentiel des outils mis en place antérieurement par l'Acse.</p>
--	---

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Les projets de BOP et la pré notification des crédits ont été préparés en novembre et transmis aux préfets de région en décembre 2010.

Pas de pré-notification des crédits.

Pas de compte-rendu de réunion de dialogue de gestion.

La remontée des BOP régionaux a été demandée pour fin février 2011. La période intermédiaire a servi au dialogue entre administration centrale et services déconcentrés sur le contenu du BOP et surtout sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle architecture budgétaire déconcentrée (CHORUS CSP-1). Le dialogue de gestion 2011 s'est tenu en une journée collective et a surtout porté sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle cartographie et de l'utilisation de CHORUS.

5 - Existence de clés de répartition des dotations

La répartition entre régions se fait sur la base du nombre d'immigrés (source INSEE).

Deux régions (Alsace et PACA) ont bénéficié d'une remise à niveau par rapport à leur budget antérieur grâce à l'utilisation de la seule réserve, provenant de la suppression de l'action 13.

6 - Modalités du dialogue de gestion

6.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	DAIC participe aux réunions des DRJSCS tous les trois mois
Crédits fléchés	Oui, en partie (voir supra)
Intervention préfet – SGAR ?	Préfet de région /DRJSCS
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	La délégation du solde des crédits des BOP a été subordonnée à la finalisation des programmes régionaux d'intégration des personnes immigrées pour 2011.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Non.
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Ne concerne pas le programme 104.

6.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Oui.
Intervention SGAR ? CAR ?	A priori, le SGAR n'intervient pas quand le préfet de région délègue la mission au DRJSCS ; le BOP n'est pas systématiquement présenté en CAR compte tenu de son faible montant.
Intervention préfet de dépt ?	Comme RUO.
Traitement de la problématique des fonctions support	Ne concerne pas le programme 104.
Prise en compte des résultats ?	Non
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Non

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

Pas de dispositif spécifique au programme 104.

- **Organisation et moyens humains affectés** : une seule personne suit les finances pour l'ensemble du BOP 104 en administration centrale
- **Outils** : un outil a été élaboré pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) : le "système d'information sur le coût des CADA (SICC)" mais n'est pas adapté pour les centres provisoires d'hébergement (CPH). Les 28 CPH (1083 places) vont faire l'objet d'une étude au cours de l'été 2011 afin de connaître la réalité de leurs dépenses et d'éventuellement leur adapter SICC.

PROBLEMATIQUE DES ENQUETES

Description des remontées d'information demandées : il est demandé des remontées d'informations régionales sur la répartition des crédits consommés par grandes thématiques de la politique d'intégration pour les comptes-rendus de gestion trimestriels. Cette information relativement simple nécessite cependant un suivi local car elle n'est pas disponible via CHORUS.

Programme 147 "Politique de la ville"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Secrétaire général du comité interministériel des villes. Ministère chargé de la politique de la ville
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	L'Acsé mobilise un important réseau territorial : préfets comme délégués territoriaux, préfets à l'égalité des chances, sous-préfets Ville, préfecture, DDI chargées de la cohésion sociale. Les effectifs présents en services déconcentrés (DRJSCS) sont portés par le programme 124.
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	Le programme d'intervention 147 représente en 2011, 246 M€ hors adultes relais d'euros sur un total de 355 M€.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses	<p>L'Acsé dispose de deux sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'une au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 35 millions d'euros ; - l'autre qui concerne directement la mission inter-inspections sur le dialogue de gestion, est constitué par les crédits que l'État accorde à l'Acsé au titre du programme 147 "politique de la ville". Cette dotation permet de financer à la fois des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'intervention ; ces dernières représentant 96 % de la totalité. <p>La plus grande partie des dépenses d'intervention permettent le financement d'actions conduites par des associations.</p> <p>En 2011, l'Acsé a choisi de recentrer ses interventions sur quatre domaines structurants : l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé. Ces quatre domaines font l'objet de 18 fiches-programmes représentant 210 millions d'euros en prévision 2011.</p> <p>Pour chacune des thématiques sont distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part un ou plusieurs programmes nationaux (réussite éducative, accès à l'excellence, ateliers santé-ville, adultes relais, etc.). Chaque programme correspond à un périmètre cohérent d'interventions au sein d'une même thématique, assorti d'objectifs communs clairement définis et dotée d'une enveloppe budgétaire et d'un dispositif de suivi. - d'autre part les actions d'initiative locale financées dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), et les actions structurantes financées au niveau régional ou national. Pour ces actions le programme d'intervention fixe des orientations générales en laissant aux délégués territoriaux une large autonomie dans le choix des actions financées.
DDI concernées	DDCS ou DDCSPP.

L'Acsé est un établissement public présentant plusieurs particularités :

- tous les crédits affectés à l'Acsé arrivent directement au niveau du siège de l'agence ;
- un conseil d'administration prend les décisions budgétaires et répartit les crédits correspondants entre les différents départements ; dans la pratique, ses décisions sont conformes aux propositions du directeur général ;
- la politique de la ville est fortement décentralisée et s'exprime par des contrats entre le préfet et les élus ;

- l'interlocuteur privilégié est le département (préfecture et directions départementales de la cohésion sociale) ;
- le dialogue de gestion évolue en permanence dans son organisation et dans ses outils ;
- le réseau dont dispose l'Acsé constitue sa principale force.

Avant la RéATE, les directions de l'Acsé étaient régionales (héritage du FASILD). Aujourd'hui celles-ci ont été intégrées aux DRJSCS.

2 - Textes de référence

Contrat d'objectif et de performance (2010-2013) signé avec l'Etat le 14 octobre 2010.

Projet annuel de performances du programme budgétaire 147 "politique de la ville", associé à la loi de finances initiale pour 2011.

Circulaire Acsé du 17 septembre 2010.

Annexe 8 de la circulaire du 12 novembre 2010 du SG MCAS relative aux directives ministérielles en matière de politiques de cohésion sociale, de jeunesse, de sports et de vie associative en 2011.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Ce sont les préfets de département qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'Acsé, dans la pratique les préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC), les sous-préfets en charge de la politique de la ville ou la personne désignée par le préfet.

C'est en effet le niveau départemental qui joue le rôle le plus important en matière de mise en œuvre des actions prioritaires de l'Acsé, le niveau régional ne jouant qu'un rôle second. La répartition des crédits se fait en effet de la manière suivante entre les départements :

- 6 départements avec un préfet à l'égalité des chances qui mobilisent un tiers des crédits ;
- 15 départements avec un sous-préfet à la ville disposent de la moitié des crédits ;
- 40 départements dans lesquels la politique de la ville est moins importante mais où il y a néanmoins des programmes "ville-vie-vacances" ou de réussite éducative. Ceux-ci utilisent le complément des dotations.

Les crédits sont pour l'essentiel fongibles, seule une partie des crédits sont fléchés (95 millions d'euros pour la politique éducative).

Cartographie BOP/UO	RPROG = SG du comité interministériel des villes RBOP et UO = Acsé.
---------------------	--

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Le dialogue de gestion de l'Acsé se déroule selon le calendrier suivant :

- septembre : envoi à l'échelon déconcentré de la circulaire pour le budget de l'année n+1 ;
- les préfets ont un mois pour faire leurs propositions (soit vers la fin octobre) ;
- l'entretien de gestion se déroule au mois de novembre ;
- la répartition des crédits est effectuée à la mi-décembre par le CA de l'Acsé.

Le dialogue de gestion de la mi-année se déroule au mois de juin et permet d'avoir une connaissance de la consommation des crédits et d'opérer éventuellement des ajustements. Cette session était prévue initialement pour connaître les besoins complémentaires à l'échelon déconcentré ce qui n'est plus le cas

aujourd'hui compte tenu du contexte de rigueur budgétaire. Pour 2011 le format de ce dialogue de gestion sera allégé (7 réunions organisées en rationalisant mieux le regroupement des départements).

Au total, 26 réunions de dialogue de gestion ont eu lieu en 2010 avec les départements :

- réunions bilatérales avec les départements dotés d'un préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC) ;
- regroupement des autres départements dans un cadre régional ;
- les DOM sont réunis ensemble.

Indépendamment de ces deux périodes, la direction générale de l'Acsé entretient des dialogues bilatéraux réguliers avec les départements qui rencontrent des difficultés particulières.

Par ailleurs, pour nourrir un dialogue de gestion efficace, la circulaire annuelle concernant l'établissement de budget de l'année n+1 sollicite de la part des préfets la préparation d'un dossier approfondi impliquant notamment :

- de justifier des crédits au premier euro ;
- d'établir sous forme de huit tableaux une répartition détaillée de l'enveloppe potentielle de crédits par thématique (neuf thématiques avec une nomenclature) ;
- d'avoir une approche territoriale (par CUCS).

5 - Existence de clés de répartition des dotations

Des ratios moyens (crédits Acsé par rapport aux habitants), permettent de situer le département par rapport aux autres (fourchette de 17 à 140 € par habitant).

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- **système d'information** : l'application GISPRO vient de faire l'objet de modifications importantes : création d'un progiciel, saisie directe des informations par les demandeurs et utilisateurs de financement (collectivités locales et associations notamment).
- **contrôle de gestion** : L'Acsé dispose d'un système d'information structuré permettant des remontées de données en temps réel et l'établissement de ratios. L'enjeu est d'autant plus important que le dispositif mis en œuvre par l'agence concerne environ 30 000 actions, 500 CUCS, 2200 quartiers et environ 8000 associations.
Ce contrôle de gestion se révèle d'autant plus nécessaire que la politique de la ville est très déconcentrée, qu'elle a un caractère discrétionnaire et qu'elle peut être contestée. D'où la nécessité de bien argumenter en s'appuyant sur des données précises (tableaux de bord, indicateurs d'efficacité).

Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant les DDT

Programme	215	149/154	217	113-UPEB	135-DAOL	181-PR	205-SAM	207-SCR	TOTAL
Intitulé	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du dév. durable et de la mer	Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Développement et amélioration de l'offre de logement	Prévention des risques	Sécurité et affaires maritimes	Sécurité et circulation routière	
RPROG Ministère	Secrétaire général du MAAPRAT	Directeur général des politiques agricoles, agroalimentaire et des territoires MAAPRAT	Secrétaire général du MEDDTL <i>Pilote la masse salariale des 33 902 ETPT en DDI sur 63 741 ETPT du programme. Ne répartit les emplois par région que pour les effectifs support.</i>	Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature MEDDTL	Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature MEDDTL	Directeur général de la prévention et des risques MEDDTL	Directeur des affaires maritimes MEDDTL	Délégué interministériel à la sécurité routière MIOMCTI depuis 2011 (MEDDTL auparavant)	
RBOP	DRAAF	DRAAF	DREAL	DREAL	DREAL	DREAL	DREAL pour les ETP DREAL chef lieu DIRM pour les crédits fonct. métier	DREAL	
RUO au niveau départemental	DDT(M)	DDT(M)	DDT(M) hors titre 2	DDT(M)	DDT(M)	DDT(M)	DDT(M)	DDT(M) Préfecture Ou DDPP	
Effectifs en DDI	4 593 ETP (sur 6 866 ETPT du programme) Crédits de vacances PAC	Non. portés par le 215	5 à 6000 ETP	13 187 ETP <i>Masse salariale portée par le 217</i>	3 410 ETP <i>Masse salariale portée par le 217</i>	800 ETP <i>Masse salariale portée par le 217</i>	530 ETP sur 3 150 ETP DIRM/DDTM <i>Masse salariale portée par le 217</i>	2 030 ETP <i>Masse salariale portée par le 217</i> 508 000 € de vacances	29 250 ETP

Programme	215	149/154	217	113-UPEB	135-DAOL	181-PR	205-SAM	207-SCR	TOTAL
Crédits hors titre 2 concernant les DDI	2,5 M€ action sociale et formation	Près de 500 M€ sur le P154 et de 50 M€ sur le P149 concernent les BOP régionaux. P 154 : 2031 M€ ; P 149 : 371 M€ <i>NB l'essentiel des dossiers instruits par les DDI (droits à engager) concerne le FEAGA et le FEADER : de l'ordre de 8 Mds, cogérés avec l'ASP</i>	Crédits de fonctionnement hors 333	108 M€	485 M€	50 M€	1,6 M€ de fonctionnement des unités locales des affaires maritimes (ULAM) sur les 15 M€ de soutien du programme	20,2 M€	1 213 M€ Crédits d'intervention + 4,1 M€ de fonctionnement
Délégation et pilotage de la masse salariale	Non	Sans objet	Oui, mais la masse salariale est pilotée au niveau central.	Non, masse salariale sur le programme 217	Non, masse salariale sur le programme 217	Non, masse salariale sur le programme 217	Non, masse salariale sur le programme 217	Non, masse salariale sur le programme 217	
Objectivation de la répartition des effectifs ou des dotations entre BOP?	Oui. Utilisation d'un modèle de répartition, puis lissage en fonction des effectifs existants (effectifs normés)	Oui.	Non. Cible de réduction des effectifs support à 7% des effectifs gérés à terme.	Ratio établi pour l'ATESAT ou en cours d'établissement pour l'application du droit des sols (ADS). Pas d'objectivation pour les autres missions.	Non. En cours d'établissement pour le logement	Oui pour les installations classées.	Non.	Oui, depuis 2009. Effectifs reconduits depuis cette date. Prise en compte : dimension de la région (nb de dépts et d'hab.) ; répartition des compétences entre services de la région (1 ETP pour coord. déptale par ex) ; nb de dossiers transports exceptionnels	

Programme	215	149/154	217	113-UPEB	135-DAOL	181-PR	205-SAM	207-SCR	TOTAL
Marge du RPROG pour répartition entre RBOP ?	Oui une marge est préservée pour être distribuée à l'issue du dialogue de gestion RPROG/RBOP	Faible	Très peu.	Faible sur les ETP. Plus importante sur les crédits.	Faible sur les ETP. Plus importante sur les crédits qui tiennent compte notamment des objectifs de construction de logements sociaux	Très faible sur les effectifs, réelle pour les crédits	Peu de marge. 21 DML de 9 à 70 ETP. Les marges concernent la réduction des implantations infra-départales, notamment en Bretagne et sur les grosses DML (plus de 45 pers.)	Il s'agit pour l'essentiel de dépenses inéluçtables. Peu de marge compte tenu de l'insuffisance structurelle des moyens. 180 ETP du P113 contribueraient à la mission.	
Transparence/ reste du réseau ? Les RBOP connaissent-ils les dotations des autres RBOP ?	Oui : nuage de points dans le protocole de gestion Non pas de diffusion des dotations des RBOP à tous.	Non	Non	Non.	Non	Non	Non	Non	
Marge de manœuvre du RBOP pour répartition des effectifs ou des dotations	Oui, le RBOP peut modifier la répartition calculée par le modèle de la centrale, mais il est obligé de justifier en détail ses choix, car la transparence des calculs est assurée vis à vis de tous.	Totale fongibilité jusqu'au 15 nov., sauf certains cas : -pour le 154 ICHN, "actions locales en faveur du cheval" et PHAE, -pour le 149, crédits FORSAP (forestiers sapeurs), crédits "tempête Klaus", attention aux crédits du conservatoire de la forêt médit.	Oui dans le cadre de la cible de réduction des effectifs support.	Oui Les RBOP ont toute latitude pour la répartition des crédits et des effectifs entre leurs UO.	Oui Les RBOP ont toute latitude pour la répartition des crédits et des effectifs entre leurs UO.	Oui Les RBOP ont toute latitude pour la répartition des crédits et des effectifs entre leurs UO.	Peu de marge.	Oui Les RBOP ont toute latitude pour la répartition des crédits et des effectifs entre leurs UO, sauf pour les ETP de l'action 3, où la SD éducation routière (ER) a une visibilité sur la répartition infra-régionale.	

Programme	215	149/154	217	113-UPEB	135-DAOL	181-PR	205-SAM	207-SCR	TOTAL
Prise en compte des résultats pour l'affectation des moyens ?	Oui. Le modèle prend en compte l'évolution de l'activité et une efficacité moyenne. Les indicateurs sont discutés en dialogue de gestion RPROG/RBOP	Oui. sanction des DRAAF n'ayant pas remonté à temps en 2010 les crédits non consommés.	Non	Oui en partie pour les postes Grenelle et la consommation des crédits	Oui prise en compte des résultats de constructions de logements sociaux	Non	Non. L'adéquation missions/moyens est approchée par les indicateurs d'activité mesurée par le nombre de navires, de pêcheurs, de navires de plaisance, de concession de culture marine...	Surveillance du délai d'attente du candidat entre la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} présentation au permis de conduire (au-delà de 2 mois, il y a problème). En 2011, 500 000 € mis en réserve pour des actions prioritaires en cours d'année (notamment pour les 20 dépts dont les résultats sont plus inquiétants)	
Outil de contrôle de gestion ?	NOMADE Normalement visible par tous à tous les niveaux. Un outil VALSE (Valorisation du suivi d'activité), d'agrégation des données au niveau régional (tableau synthétique par DD et activités) va être mis à disposition des DRAAF	Logiciels métier, alimentant NOMADE	Projet de mutualisation du SI contrôle de gestion du MAAPRAT Nomade au MEDDTL	Non Projet de mutualisation du SI contrôle de gestion du MAAPRAT au MEDDTL : Nomade	Non	Oui communication régulière par le RPROG aux DRBOP de leurs performances (SIGIDIC)	Pas d'indicateurs nationaux de performance concernant les DML	Oui : SALSA Aurige-Euclide pour l'éducation routière Portail Accidents / Fichiers BAAC - Remontées rapides pour l'accidentalité	

Programme	215	149/154	217	113-UPEB	135-DAOL	181-PR	205-SAM	207-SCR	TOTAL
Intervention SGAR ? CAR ? Préfet ?	Les BOP passent en CAR ; ils sont rarement modifiés. Quelques interventions de préfets	Passage des BOP en CAR ; interventions des préfets en cas d'insuffisance des crédits.	Les accords DREAL/DDT sont en général entérinés en CAR	Les accords DREAL/DDT sont en général entérinés en CAR	Faible Le BOP passe en CAR. Rôle du comité régional de l'habitat(CRH)	NSP	NSP	Dans certains dépts c'est la préfecture de dépt qui assure la coordination.	
Date de notification au RBOP effectifs	8 déc 2010	Sans objet	27 déc 2011	27 déc 2011	27 déc 2011	27 déc 2011	27 déc 2011	27 déc 2011	
Crédits	8 déc 2010	23 déc 2010	Prénotification 17 déc. Notification fin décembre	Prénotification 17 déc. Notification janvier/février	Prénotification 17 déc. Notification janvier/février	Prénotification 17 déc. Notification mi-janvier	Prénotification 17 déc. Notification début janvier	Prénotification 17 déc. Notification début janvier	
Texte de base pour le dialogue de gestion concernant l'exercice 2011	- Note de service SG/SAFSL/SDBAC/N 1516 du 18 août 2010 - "Protocole de gestion" SG/SM/SMPS/N2010-1413 du 23 septembre 2011 : programmation budgétaire, déroulement du dialogue de gestion 2011		Charte de gestion mise à jour le 31 janvier 2011.		Charte de gestion 27 mai 2011				
	- Circulaire SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011 - Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits								

<p style="text-align: center;">Dialogue de gestion pour les programmes de la mission ministérielle "agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales"</p>

Cette mission regroupe 4 programmes qui comportent des BOP régionaux dont les DDI constituent des unités opérationnelles :

- DDT pour les programmes suivants :
 - o 215 conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
 - o 154 économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires ;
 - o 149 forêt ;
- DDPP ou DDCSPP pour le programme 206 sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.

Pour l'ensemble des programmes budgétaires du MAAPRAT, dont ceux qui intéressent les DDI, le dialogue de gestion est organisé et coordonné par le Secrétariat général et piloté pour chaque programme par le directeur d'administration centrale responsable du programme, par le secrétaire général lui-même pour le programme 215, support des effectifs de l'administration centrale, des DRAAF, et des DAF et DDT(M) ; les effectifs des services vétérinaires en DDPP ou DDCSPP relèvent du programme 206.

Le document de référence en la matière est une note de service annuelle et horizontale du SG ; la dernière, SG/SAFSL/SDABC/N2010-1516, date du 18 Août 2010 ; elle fixe les règles de programmation budgétaire et le déroulement du dialogue de gestion 2011.

Les protocoles de gestion des quatre programmes concernés sont établis par les responsables de programme en septembre, les services ayant reçu, selon les programmes, à partir de juillet, des consignes pour la préparation des éléments stratégiques et quantitatifs qui seront utilisés dans le dialogue de gestion.

Le début de l'automne est occupé par une phase de dialogues préparatoires en région entre le DRAAF-RBOP et les RUO : en effet, après répartition au niveau central des plafonds d'emploi et de masse salariale entre les secteurs d'emploi, et des crédits entre actions de politiques publiques, les responsables de programme procèdent à une pré-notification des BOP. C'est la base de ces travaux préparatoires en région, qui aboutissent à une présentation en CAR des orientations budgétaires ; les dotations prévisionnelles des BOP sont calculées, pour les effectifs, par utilisation de modèles d'allocation des ressources en fonction de critères d'activité objectivés, et, pour les crédits d'intervention, à partir de critères objectifs issus des SI métiers. Cette phase se conclue vers la mi-novembre avec la communication aux responsables de programme, par les RBOP, de leurs propositions de répartition prévisionnelle entre sous-actions et UO, intégrant l'avis des préfets de région.

Les **réunions de dialogue de gestion** RPROG/RBOP sont concentrées autour du mois d'octobre (réunions ou visioconférences) : elles permettent de passer en revue les éléments stratégiques préparés par les RBOP et de faire jouer, sur justification particulière, les quelques marges en emplois ou en crédits réservées par les RPROG, pour tenir compte de situations locales spécifiques nécessitant des adaptations.

Au terme de ces discussions, des comptes-rendus sont systématiquement établis, et, après les derniers arbitrages, les notifications d'effectifs et de crédits interviennent en décembre.

Pour ce ministère, le principe directeur du dialogue de gestion est celui de **l'objectivation de l'attribution des moyens aux RBOP**. Les dotations calculées comportent des calculs par UO, dont

les RBOP pourront s'écarter dans leur répartition, mais non sans justification et discussion, car la transparence est assurée pour tous les acteurs du dialogue de gestion, y compris les directeurs départementaux ; l'équilibre de ce système tient à la fois à la transparence vis à vis des acteurs et à la mobilisation par les responsables centraux de réserves, qui, bien que d'ampleur très modeste, vu la forte contrainte budgétaire, permettent d'apporter des réponses à des difficultés particulières soulevées dans le cadre du dialogue de gestion.

S'agissant des programmes de crédits d'intervention, le dialogue de gestion se poursuit par un suivi, qui permet d'optimiser la consommation des enveloppes : ce dialogue joue un rôle d'autant plus important que la ressource budgétaire est contrainte.

Le **contrôle de gestion** est organisé sous la responsabilité du secrétariat général, autour de l'outil NOMADE ; celui-ci agrège des données issues d'autres systèmes d'information (les SI métiers). Il calcule automatiquement les indicateurs nationaux ou locaux (harmonisés). Il permet d'éditer des tableaux comparatifs à l'échelle nationale, au sein d'une région, des tableaux détaillés par département... C'est un outil "transparent" de management et d'aide à la décision, qui fournit des éléments de négociation lors du dialogue de gestion, et permet d'alimenter les rapports de performance.

Cet outil va être utilisé par le MEDDTL, ce qui va nécessiter de créer des passerelles avec les applications métiers de ce ministère (en cas de besoin, il est possible de prévoir un module de saisie de données complémentaire).

L'intérêt est bien d'avoir un outil unifié au sein du réseau des DDT(M), et au delà, puisque cet outil est également utilisé pour le programme 206 (DD(CS)PP).

Au MAAPRAT, l'organisation du contrôle de gestion est confiée à une mission ministérielle, et s'appuie dans le réseau sur un contrôleur de gestion par DRAAF, et une fonction similaire en DDT(M), mutualisée avec le MEDDTL.

Programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Secrétaire général Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT)
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Tous effectifs DRAAF, DAF et DDT(M) La masse salariale des effectifs permanents n'est pas déléguée L'enveloppe des effectifs contractuels est répartie mais en fait la paye est centralisée (préfiguration ONP).
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	Sur un total de près de 10 000 ETPT, 6 866 ETPT concernent les DR/DDI : - 4 593 en DDT (276 M€ de masse salariale) ; - 1 849 en DRAAF (111 M€ de masse salariale). Crédits : action sociale en DDT : 1,14 M€ ; formation continue en DDT : 1,32 M€.
Périmètre du dialogue de gestion Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : -type de crédits délégués ; -masse salariale ou non ? - type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Moyens en emplois et certains moyens de fonctionnement de l'UO régionale et des UO des DDT(M) : - personnel DRAAF hors SRAL, DDT(M) et DAF ; - action sociale : médecine préventive, restauration collective (dotation par ETP y compris SRAL) ; - formation métier ; - gestion immobilière frais de nettoyage et de gardiennage des DRAAF, tous crédits immobiliers des DAF (outre-mer).
DDI concernées	DDT(M) exclusivement

2 - Textes de référence

- "Protocole de gestion" = Note de service SG/SM/SMPS/N2010-1413 du 23 septembre 2011 : "programmation budgétaire, déroulement du dialogue de gestion 2011"
- [CR de réunion de dialogue de gestion](#) par mail immédiatement (exemple fourni – CR du 30/11 pour une réunion du 25/11).
- [Circulaire de notification de crédits](#) : datée du 8 décembre 2010 ; elle explicite les principes de répartition. Demande de la programmation d'activités pour le 17 décembre 2010.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DRAAF et DAF
Marge de manœuvre RBOP	Le RPROG notifie des dotations indicatives par UO. Selon la circulaire " <i>Les dotations calculées par UO restent indicatives, le RBOP ayant la responsabilité de répartir la dotation globale de son BOP entre ses UO dans le cadre de la programmation d'activité</i> " Possibilité fongibilité asymétrique titre 2 contractuels vers titre 3.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats	A noter l'acteur particulier IGAPS qui assure un rôle d'expertise pour le RPROG 215 et pour les DRAAF. Il participe aux dialogues de gestion RPROG/RBOP et RBOP/RUO.

4 - Calendrier du dialogue de gestion avec différentes étapes

Il est prévu d'avancer le dialogue de gestion pour le budget 2012 (protocole de gestion au 30 juin au lieu du 23 septembre 2010 pour le budget 2011).

La répartition des effectifs par secteurs (recherche, éducation, 206 et 215) est faite en amont selon les directives politiques. Les effectifs ICPE/police de l'eau sont préservés au même niveau. Puis on fait tourner le modèle d'allocation des ressources en fonction des données d'activité Salsa et des inducteurs d'activité existant dans les SI métier (cf. point 5 ci-dessous).

- Début octobre 2010 : **Pré-notification du BOP (DO)** par modélisation des effectifs cibles par UO et par domaine d'activité et définition d'une enveloppe de titre 3.
- Octobre novembre : discussion RPROG/IGAPS/RBOP s/c préfet de région sur
 - o les **pré-programmations** (= répartition par les RBOP de la DO des effectifs cibles et des crédits hors titre 2 par UO et par domaine) ;
 - o et les éventuelles **demandes d'ajustement** : situation non soutenable ou incapacité du BOP à atteindre la cible d'emploi compte tenu des mobilités attendues (fichiers mobilité échangés sous OPUS) ;
 - o le préfet ou le SGAR y participent assez souvent.
- Début décembre : Notification par le RPROG des effectifs cible par BOP.
- Validation locale des BOP / passage en CAR.
- 15 décembre 2010- RBOP/UO : **répartition par RBOP des effectifs cible** entre UO et par domaine = programmation d'activité (tableau de la répartition des effectifs cible par DD et par domaine d'activité).
- Fin décembre : notification des crédits (T2 et hors T2) du RPROG aux RBOP.

- Début d'année n :
 - o **notification définitive des crédits** après prise en compte de l'ensemble des amendements parlementaires et visa de la programmation budgétaire initiale (PBI) par le CBCM ;
 - o délégation de la totalité des crédits de fonctionnement prévus en PBI et de 90 % des moyens d'intervention (10% restants en reprogrammation de septembre).
- Année n : les demandes **d'ouverture de poste** lors des circulaires de mobilité sont arbitrées en fonction de la programmation d'activité et des effectifs cibles notifiés.
- mai année n : première reprogrammation (dépenses prises en charge en réel par AC, fonds de concours, AE supplémentaire pour marchés).
- Enquête en Août année n : sur consommation contractuels
- septembre année n :
 - o 2nde reprogrammation (même dépenses + reprogrammation des crédits de contractuels non consommés suite enquête).;
 - o ajustements en personnel.
- mi-novembre année n : redéploiement de fin de gestion.

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

- **Oui**, éléments de construction du modèle de répartition des moyens 2011 communiqués par la circulaire du 23 sept 2010. Système d'allocation ancien rendu nécessaire par l'interministérialité

de ce ministère (recherche, éducation..). Nécessité de maintenir une cohérence du ministère et de garantir une équité de traitement. La transparence est indispensable.

- Description :
- Le calcul de la dotation par service d'effectif permanent résulte de quatre étapes :
 - 1. Définition du plafond d'emplois pour le secteur DRAAF, DDT(M), DAF ;
 - 2. Ventilation de ce plafond par domaines d'activité ;
 - 3. Définition d'une clé de répartition entre UO à l'intérieur de chaque domaine via le modèle de répartition des effectifs s'appliquant aux plafonds définis ;
 - 4. Calcul de la dotation globale par UO à partir des résultats modélisés et application d'un ajustement des évolutions.
- Le modèle d'allocation des ressources repose depuis 2006 sur une mise en adéquation des missions et des moyens via un modèle d'allocation des moyens pour les domaines d'activités suivants :
 - fonctions support (en région, en outre-mer, en département) ;
 - ingénierie d'appui territorial (outre-mer, département) ;
 - économie agricole et gestion durable des territoires (région, département) ;
 - forêt (région, département) ;
 - formation et développement (région) ;
 - valorisation des données territoriales (région et département) ;
 - environnement (département) ;
 - autre missions outre-mer.
- le calcul des contractuels est modélisé pour la mise en œuvre de la PAC, fonction des événements conjoncturels pour la forêt, historique pour les pépinières et outre-mer, selon modalités 2010 pour les services régionaux de l'information statistique (SRISE), selon les besoins incompressibles pour locaux et gardiennage DRAAF-DAF.
- Les sureffectifs s'imputent sur ces moyens d'ajustement (réduction des ETP de vacataires). Idem pour les Allocations de retour à l'emploi (ARE) qui s'imputent sur les crédits d'ajustement.

- Besoin de péréquation :

La péréquation est assurée par le modèle qui prend en compte :

- les effectifs à répartir ;
- l'évolution des priorités politiques (modification des coefficients intégrés au modèle) ;
- l'évolution de la productivité moyenne : les effectifs cibles sont calculés en fonction de la moyenne de l'année n-1 (sur la base des données SALSA).

L'effectif cible ne prend pas en compte la capacité d'arriver ou non aux effectifs cibles au regard des prévisions de départ.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- **Effectifs et répartition des activités par agent**

Outil SALSA (Système d'agrégation en ligne du suivi d'activité) commun avec le MEDDTL qui mesure l'activité des agents et à partir duquel les effectifs cible sont ensuite modélisés.

Concerne les DDT(M). Est généralisé aux DRAAF en 2011. Ne concerne pas les DD(CS)PP.

Cet outil définit un référentiel commun avec le MEDDTL concernant notamment les fonctions support, les missions communes. Il prend en compte la totalité du temps des agents (y compris les absences).

Les activités sont saisies par jour, semaine ou mois par les agents (possibilité de décomposition du temps jusqu'à deux décimales pour un jour). Le gestionnaire d'unité doit valider ces temps.

Ces temps sont ensuite anonymisés pour être agrégés au niveau du chef de service et au dessus. Ces données sont utilisées pour le pilotage des activités des services.

Cet outil de mesure du temps passé par type d'activité est utilisé au total par 27 000 agents sur les deux ministères.

Cet outil sera complété au printemps par **VALSE (Valorisation du suivi d'activité)**, un outil d'agrégation des données au niveau régional (tableau synthétique par DD et activités).

- **Masse salariale**

Outils centraux : un outil RH (évolution entrées départs, en ETP) et un outil à partir des extractions de paye.

Gestion fine : en 2010 excédent de gestion de 2 millions sur 2 milliards.

- **Remontées indicateurs et résultats**

Outil NOMADE permet à partir des données d'activité SALSA et des données issues des SI métier de sortir des indicateurs (LOLF et indicateurs nationaux, ainsi que certains indicateurs correspondant à des besoins locaux).

Tous ces indicateurs sont visibles par tous, à tous les niveaux.

Pas de subdivision des services par type possible : à chaque service de se comparer avec les services qui lui ressemblent.

- **Indicateurs et résultats utilisés pour le dialogue de gestion**

Volet performance des BOP doit comprendre les indicateurs suivants qui sont effectivement analysés pendant le dialogue de gestion :

<i>Libellé Cibles</i>	<i>Cibles 2010</i>	<i>Cibles 2011</i>
AF0406 Taux de pénétration des téléprocédures (TELEPAC) en DDT(M)	37%	50%
FS0110_01 Taux de respect de la dotation d'objectif notifiée	100%	100%
FS0111 Taux de contrats de vacation de longue durée	0%	0%
FS0201_02 Nb moyen de jours de formation par agent (hors préparation concours)	2,5	2,5
FS0206_01 Taux d'insertion des personnes handicapées ou part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	6%	6%
FS0005-01 Taux de fonctions supports en DRAAF (+CHORUS)	-	15,5%
FS0005-02 Taux de fonctions supports en DDT(M)	-	12,4%
ET0001 Efficience relative des activités " économie et développement durable de l'agriculture et des territoires"	100%	100%
FO0001 Efficience relative des activités "forêt"	100%	100%
IP_0001 Taux de respect de l'effectif cible consacré à l'ingénierie Publique en DDT(M)	100%	100%
DD0001 Efficience relative aux missions environnement en DDT(M)	100%	100%
FD0001 Efficience relative des activités " enseignement et formation" en DRAAF et DAF	100%	100%
FS0002 Efficience relative de l'activité "valorisation des données territoriales" en DRAAF et DAF	100%	100%

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Une certaine coordination des SG MEDDTL/MAAPRT, sur les effectifs concernant des missions pour le compte de l'autre, et outils partagés (SALSA, NOMADE).
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Oui, le RBOP (DRAAF) peut modifier la répartition telle que calculée par le modèle de la Centrale, mais, comme le dialogue de gestion est transparent (tous ont l'information, en même temps), il va devoir s'expliquer, justifier, assumer, voire affronter un arbitrage... Peu d'application en pratique de la marge de manœuvre du DRAAF dans son BOP pour la répartition interdépartementale.
Intervention préfet – SGAR ?	C'est souvent le SGAR qui participe au dialogue de gestion ; très rarement un préfet.
Prise en compte des résultats ?	Oui, cf. volet performance ci-dessus.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Réserve d'emplois d'environ 200 emplois. Réserve de crédits d'ajustement.

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Oui, coordination DREAL/DRAAF
Intervention SGAR ? CAR ?	Oui, les BOP passent en CAR ; le SGAR intervient peu
Intervention préfet de dépt ?	Oui, en cas d'insuffisance manifeste, ou s'il estime que la répartition n'est pas équitable.
Traitement de la problématique des fonctions support	Circulaire sept 2010 prévoit un taux de fonction support de 12% en 2011 et un objectif de 7% en 2013.
Prise en compte des résultats ?	Oui, dans une certaine mesure (ex de priorités comme téléprocédures).
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Oui, grâce à la réserve.

8-Contrôle de gestion

Voir précédemment.

Programmes 149 "Forêt" et 154 "Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT)
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Pas de titre 2 Les emplois figurent sur le programme 215 (programme support conduite et pilotage des politiques de l'agriculture). A noter l'absence d'action "miroir" pour identifier les "emplois".
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	Près de 500 M€ sur le 154 et de 50M€ sur le 149 concernent les BOP régionaux. NB l'essentiel des dossiers instruits par les DDI (droits à engager) concerne les crédits du FEAGA et du FEADER : de l'ordre de 8 milliards, cogérés avec l'ASP.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Il ne s'agit que de dépenses d'intervention (titre 6) mises en œuvre principalement par les DDT(M). En synergie avec les fonds communautaires (FEAGA et FEADER), il s'agit d'apporter un appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles (action 13 : par exemple favoriser l'installation par versement de "Dotation Jeune Agriculteur") ou de conduire une gestion équilibrée et durable des territoires (action 14 : par exemple financement de Mesures Agro-Environnementales).
DDI concernées	DDT(M)

2 - Textes de référence

Charte de gestion il n'existe pas de "charte de gestion" récente, mais un ensemble de documents :

- outre la note de service diffusée en août de l'année n-1 par le secrétariat général (service des affaires financières) pour mettre en place une organisation et un calendrier pour les phases successives de la gestion budgétaires de l'année n (note de service SG/SAFSL/SDABC/N2010-1516 du 18 août 2010, voir précédemment), il existe une circulaire aux DRAAF signée du DGPAAT (septembre de l'année n-1) précisant les modalités pratiques de mise en œuvre du dialogue de gestion pour les programmes 149 et 154 en vue de préparer l'exercice budgétaire n (lettre du 10 septembre 2010).
- une note de service (DGPAAT/SDG/N2011-3001 de janvier 2011) signée du sous-directeur de la gouvernance de la DGPAAT définissant des "protocoles de gestion"; c'est à dire les règles de gestion de crédits ainsi que les dates limites de mutualisations et de fongibilité.

- CR de réunion de dialogue de gestion

Les réunions de dialogue de gestion donnent lieu à un relevé de décision faisant état du contexte régional, de l'exécution du budget n-1 et des prévisions n.

- Circulaire de notification de crédits

Les notifications font l'objet d'une lettre signée du DGPAAT adressée aux DRAAF avec :

- une annexe précisant les modalités générales de répartition des dotations de l'année n pour les programmes 149 et 154 (taux de mise en réserve, explicitation des clés de répartition par sous-actions) ;
- une fiche récapitulative de dotation de l'année n propre à la région concernée ventilant les crédits par actions et sous-actions (lettre du 23 décembre 2010).

- [Autres textes : pilotage performance/contrôle de gestion](#)

Une démarche de révision des indicateurs à laquelle est associée la DGPAAT est actuellement menée par le secrétariat général. Pour le dialogue de gestion 2011, un point d'étape sur l'évolution des indicateurs a été présenté aux DRAAF lors du dialogue de gestion.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DRAAF
Marge de manœuvre RBOP	<p>Le jeu est ouvert. Les DRAAF peuvent faire bouger les lignes ; totale fongibilité jusqu'au 15 novembre, mis à part des cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le 154 ICHN – indemnité compensatrice de handicaps naturels- (enveloppes de droits à engager notifiées directement aux DDT par le RPROG), "actions locales en faveur du cheval" et PHAE – prime herbagère agro-environnementale- ; - pour le 149, crédits FORSAP (forestiers sapeurs), crédits "tempête Klaus", enfin une attention particulière est accordée aux crédits du conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) destinés à la DFCI - défense des forêts contre les incendies - ainsi qu'à ceux destinés à la restauration des terrains en montagne (RTM). <p>La fongibilité joue beaucoup, du fait du large recyclage de certaines dotations (comme les crédits pour l'installation de nouveaux agriculteurs) vers des lignes budgétaires plus tendues.</p>
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	<p>L'interlocuteur compétent en administration centrale pour l'ensemble de ces aspects est la sous-direction de la gouvernance de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT), notamment le bureau des programmes budgétaires et des établissements publics, au sein de cette sous-direction.</p>

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Le calendrier du dialogue de gestion des programmes 149 et 154 s'inscrit dans le calendrier général défini par la note de service de programmation budgétaire. Voir « Dialogue de gestion pour les programmes de la mission ministérielle "agriculture, pêche, alimentation, foret et affaires rurales" ».

Septembre 2010 : les modalités du dialogue de gestion sont transmises aux DRAAF et DDT(M) sous forme d'une note de service (10 septembre 2010) annonçant des réunions de dialogue de gestion dans le courant du mois d'octobre. Cette note comporte des annexes rappelant :

- les actions concernées des programmes 154 et 149 ;
- les données budgétaires ;
- un rappel des objectifs de performance ;
- les priorités du ministre ;
- enfin un bilan d'exécution des crédits qui leur ont été délégués. (Contrairement aux exercices antérieurs, il n'y a pas eu en 2010 de pré-notification des dotations, ce que semblent regretter certains DRAAF.).

Il est demandé aux DRAAF de produire une note synthétique rappelant l'activité de l'année en cours (bilan qualitatif de l'exercice en cours sous forme de tableaux) et une note synthétique relative à leurs priorités et aux demandes de l'année n+1 en expliquant les évolutions et la stratégie envisagée.

Fin septembre/octobre (du 27/09 au 29/10), le DGPAAT préside 80% des réunions de dialogue de gestion (environ 3 heures avec recours à la visioconférence). France AgriMer est convié (utilisation des crédits contractualisés) ; participent également les services déconcentrés concernés. Les préfets (ou leur représentant), invités, n'assistent généralement pas à ces réunions. Sont abordées :

- les conditions d'exécution de l'année en cours ;
- les perspectives de fin de gestion ;
- les capacités à consommer les crédits et le chiffrage des retours éventuels (pour réallocation avant le 15/11).

Remarque : à compter de 2010, a été introduite une clause de responsabilité (le reliquat d'AE doit être de zéro sauf cas particuliers à justifier, sinon le RBOP est pénalisé d'autant pour l'enveloppe n+1).

Il faut compter 6 semaines pour la remontée des informations.

En définitive, la répartition des crédits intervient **début janvier** après lettre de notification signée du DGPAAT adressée aux DRAAF (lettre du 23 décembre 2010).

Pour 2012, il est prévu :

- de reconduire le principe de la clause de responsabilité ;
- d'avoir un dialogue spécifique pour la maquette FEADER (dialogue plus formalisé avec les DRAAF) ;
- d'améliorer le suivi du contrat de projet Etat-Région (FranceAgriMer).

Remarque : il faut noter l'existence de réunions mensuelles des DRAAF au cours desquelles les questions budgétaires peuvent être abordées ainsi que des échanges bilatéraux par courriels entre la DGPAAT et les DR.

5 - Existence de clés de répartition des moyens

Pour les effectifs, (voir programme 215).

Remarque : le modèle d'allocation de moyens (ETP) élaboré par le secrétariat général tient compte des activités conduites pour la mise en œuvre des programmes 154 (domaine économie agricole) et 149 (domaine forêt). La DGPAAT est associée à l'évolution du modèle.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- **Effectifs et répartition des activités par agent** : voir modèle d'allocations de moyens du programme 215.
- **Remontées indicateurs et résultats**

Remontée automatique d'informations à partir de logiciel "métier" (SILVA) ou de logiciel d'instruction (ISIS – aides de masse des premier et second piliers de la PAC- et OSIRIS-aides spécifiques du second pilier de la PAC)

Mesure des temps passés avec SALSA (voir précédemment)

- **Qualité du renseignement de ces SI** :

a priori fiable pour ISIS et OSIRIS, car ce sont les SI de gestion des aides communautaires, soumis à ce titre à un dispositif de contrôle très développé.

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Non sauf, peut-être, crédits DFCI
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Pour des cas particuliers : tempête Klaus, DFCI, RTM
Intervention préfet – SGAR ?	En cas de besoin de crédits particulier
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Voir clause de responsabilité en matière d'engagement des crédits ; discussion sur l'atteinte des objectifs de l'année n-1 et de la valeur des indicateurs lors des réunions des dialogues de gestion.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Pas grand chose ("petite" réserve pour abondement éventuel)
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Sans objet

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Sans objet
Intervention SGAR ? CAR ?	Passage du Bop en CAR
Intervention préfet de dépt ?	En cas de dotation jugée insuffisante
Traitement de la problématique des fonctions support	Sans objet
Prise en compte des résultats ?	Voir ci-dessus
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	L'enjeu, s'agissant de deux programmes de crédits d'intervention , est de ne pas stériliser des crédits dans un département ou une région, par suite de difficultés de maîtrise des calendriers de réalisation des opérations, alors que d'autres régions ou départements sont limités par leur enveloppe. L'objectif du RPROG est d'optimiser la consommation des enveloppes , dans le contexte de tension budgétaire . Le dialogue de gestion sert notamment à s'assurer de la consommation sur place des crédits en temps utile, et, à défaut, à organiser leur remontée pour mutualisation . Par ailleurs, il existe deux petites réserves : 11 M€ sur le 154 (crédits d'aide à l'installation) ; 0,4 M€ sur le 149. Une décision est prise sur la répartition de ces réserves en Août/Septembre.

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

NOMADE, alimenté par applicatifs métiers (voir précédemment)

PROBLEMATIQUE DES ENQUETES

Description des remontées d'information demandées

- Via les SI : les remontées s'effectuent par les systèmes d'information ; alimentation du modèle d'allocation de moyens par la mesure des temps passés par activités (voir précédemment).
- Demandes périodiques : en principe, les besoins d'information sont couverts par les SI, il ne doit pas y avoir d'enquêtes périodiques.
- Demandes ponctuelles sur 2 ou 3 mois : le cas échéant (crise par exemple).
- Rôle de filtrage éventuel du DR ? Le DRAAF est désormais l'interlocuteur privilégié de l'administration centrale (réunions mensuelles).

Synthèses réalisées avec ces remontées, exploitation et retour aux services

Note synthétique produite à l'issue des réunions de dialogue de gestion (bilan post dialogue de gestion).

Dialogue de gestion pour les programmes de la mission "Ecologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement"

Pour ces deux missions, six programmes comportent des BOP régionaux dont les DDI constituent des unités opérationnelles :

- DDT(M) pour les programmes suivants :
 - 217 "conduite et pilotage des politiques du MEDDTL" ;
 - 113 "urbanisme, paysage, eau et biodiversité" - UPEB ;
 - 135 "développement et amélioration de l'offre de logement" - DAOL ;
 - 181 "prévention des risques" - PR ;
 - 205 "sécurité et affaires maritimes" - SAM ;
 - 207 "sécurité et circulation routières" (depuis le 26 novembre 2010 dans le périmètre du ministère de l'intérieur, mais le dialogue de gestion 2011 a été conduit par le MEDDTL).
- DDCS ou DDCSPP pour le programme 135 "développement et amélioration de l'offre de logement".

Le dialogue de gestion

Le dialogue de gestion est **organisé et coordonné par le Secrétariat général**.

Le secrétaire général assure un arbitrage transversal pour tous les effectifs des programmes du MEDDTL, en liaison avec les directeurs généraux sectoriels qui sont RPROG (programmes 113-UPEB, 135-DAOL, 205-SAM, 181-PR, 207 SR) et assurent sur ces programmes la répartition des effectifs et des crédits entre RBOP.

Le secrétaire général est RPROG pour les effectifs supports et pour les crédits de fonctionnement hors programme 333.

Le dialogue de gestion se déroule en quatre grandes étapes :

- Préparation du dialogue de gestion entre SG et RPROG

Le secrétaire général adresse une note le 30 juillet 2010 aux RPROG, pour préparer le dialogue de gestion RPROG/RBOP, et notifie par programme le plafond autorisé d'emploi en ETP cibles détaillés par macro-grade compte tenu des arbitrages inter-programmes.

Chaque RPROG établit les orientations stratégiques et orientations spécifiques aux mesures RGPP et le pré-cadrage des effectifs et des crédits d'intervention sur une base uniquement régionale.

- Préparation du dialogue de gestion RPROG-DREAL

Le secrétaire général adresse le 6 sept. 2010 une circulaire ministérielle aux préfets précisant le contexte (réforme structurelle, organisationnelle et RGPP), les principes et modalités (cadrage stratégique, performance, gouvernance), le pré-cadrage des effectifs et des crédits d'intervention les orientations stratégiques de chaque programme, et les contributions attendues des RBOP pour le dialogue de gestion.

Pour préparer ces réunions avec les RPROG, les RBOP organisent des réunions préparatoires de dialogue de gestion avec les DDT(M) sur la base d'un pré-cadrage des effectifs et des crédits qu'ils ont établi, recueillent les avis, situations et demandes spécifiques.

- Réunions de dialogue de gestion RPROG / RBOP (octobre-novembre)

Ces réunions se déroulent sur un mois par séquence de deux jours pour chaque région et de préférence en visioconférence. Elles permettent de passer en revue les éléments stratégiques préparés par les RBOP, notamment dans le cadre des documents stratégiques régionaux(DSR) qu'ils ont élaborés avec les DDT(M), qui peuvent ainsi justifier leurs demandes d'ETP ou de crédits supplémentaires, puisque chaque RPROG a une réserve d'emplois, très faible, et de crédits pour tenir compte de situations locales spécifiques.

- Suites du dialogue de gestion (décembre-mars)

Chaque RPROG fait la synthèse et les arbitrages post-dialogue de gestion tenant compte des demandes exprimées.

Le secrétaire général envoie une circulaire ministérielle aux préfets de région (17 décembre 2010) de pré-notification des effectifs cibles et des crédits d'intervention, puis notifie les effectifs après visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (27 décembre 2010).

Les projets de BOP sont alors mis au point et examinés en CAR avant l'avis du préfet de région et du contrôleur financier en région. Ils sont ensuite transmis à chaque RPROG qui les approuve.

Le contrôle de gestion

Le secrétaire général a précisé par note du 13 mai 2009 relative au développement du contrôle de gestion au MEEDDAT les objectifs de la démarche, la gouvernance, les acteurs, les méthodes et les outils.

Un service du SG (service du pilotage et de l'évolution des services- SPES) est en charge du contrôle de gestion ministériel, de l'animation et du pilotage, de l'animation de comités techniques et de réunions de réseau des contrôleurs de gestion déconcentrés. Des cellules, placées au sein des directions générales, sont chargées du contrôle de gestion par programme. Les directions régionales et les DDT(M) ont en général un conseiller de gestion-management.

Les principaux outils (en dehors des outils métiers) mis en place par le MEDDTL sont de plusieurs types :

- **SALSA** qui permet le suivi des temps passés par activité et par agent ; ce système a succédé à un autre système propre aux services de équipement (SAM) ; certains services départementaux s'interrogent sur l'homogénéité du remplissage de la base de données SALSA ;
- **VisioM Postes** : outil de suivi des postes du ministère, qui doit permettre une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois ;
- **Quartz** qui est un outil de remontée des valeurs des indicateurs pour le suivi d'indicateurs nationaux ou régionaux.

Dans le cadre du projet de mutualisation du Système d'Information "contrôle de gestion" du MAAPRAT au MEDDTL, ce dernier va utiliser l'outil **NOMADE** du MAAPRAT, qui agrège des données issues d'autres systèmes d'information (les SI métiers), calcule automatiquement les indicateurs nationaux ou locaux et permet d'éditer des tableaux comparatifs à l'échelle nationale, au sein d'une région ou par département.

Les enquêtes ponctuelles (ou flash) sont effectuées auprès des DREAL (exemple : enquête lancée fin avril sur les ETP cible sur les fonctions supports) qui coordonnent et valident les informations remontant des DDI.

Programme 217 "conduite et pilotage des politiques du MEDDTL"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Secrétaire général du MEDDTL Le SG assure un arbitrage transversal pour tous les effectifs des programmes du MEDDTL, en liaison avec les DG sectoriels qui sont RPROG ; il s'agit des programmes 113-UPEB, 135-DAOL, 205-SAM, 181- PR et 207 SCR (dans le périmètre du ministère de l'intérieur depuis le 26 /11/2010). Il est RPROG pour les effectifs support (de 5 à 6000 agents) et pour les crédits de fonctionnement hors programme 333. La répartition des autres effectifs dépend des autres RPROG.
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Plafond d'emplois pour l'ensemble du P217 : 63 741 ETPT pour 3 302 M€ (source RAP 2010). Ajustement technique de - 1 800 ETP en 2010 pour mettre mieux en rapport la masse salariale et le plafond d'emploi (beaucoup d'emplois vacants).
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	33 902 ETPT pour 1 712.8 M€ ; hors outre-mer et personnels MAD.
Périmètre et objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses	Répartition des effectifs cibles (ETP) par région et par service (RES). Répartition des crédits d'intervention et de fonctionnement (hors fonctionnement courant).
DDI concernées	DDT, DDCS, DDCSPP

2 - Textes de référence

- Charte de gestion du P217 du 31/01/2011. Chaque responsable de programme élabore sa propre charte de gestion ; un projet d'harmonisation est à l'étude pour aboutir à un modèle ministériel unique.
- Circulaire budget 2011 SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011
- Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits.
- Circulaire budget 2011 SG05627 du 27 décembre 2010 de notification définitive des effectifs cibles par région
- Pilotage/Contrôle de gestion/Performance :
 - DSR (document de stratégie régional) élaboré par chaque DREAL ;
 - guide opérationnel et référentiel du contrôle de gestion.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DREAL
Marge de manœuvre RBOP	Pour le 217, très peu de marge quelques dizaines, y compris cas sociaux ou syndicaux (à disposition DRH, environ 30) Crédits : marge de manœuvre de 20%

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement"

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

Pas vraiment sauf exception :

- Pour les effectifs support, la norme est fixée par une circulaire MAAPRAT / MEDDTL du temps des DDEA (circulaire du 3 juin 2008 qui prévoit un objectif cible de 7% de l'effectif global des services pour les fonctions support) ; il y a un groupe de travail en cours sur le sujet (problème des petits services et des gros services qui fournissent des prestations mutualisées).
- Pour effectifs du programmes 207 (sécurité routière) et 181 (pour la partie ex-DRIRE).
- Pour le programme 113 – UPEB : pour l'ATESAT, une référence de 5 ETP pour 100 conventions a été fixée. Recherche d'un calibrage pour les fonctions d'application du droit des sols (ADS).

Besoin de péréquation à tous les niveaux (RPROG, RBOP et RUO) sur la base d'éléments objectifs.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- Effectifs et répartition des activités par agent : SALSA et Visio M poste.
Détérioration ponctuelle de la qualité des données SALSA, compte tenu du changement de système d'information (passage de SAM à SALSA).
- Remontées indicateurs et résultats : outil de remontée des valeurs des indicateurs QUARTZ inter-programme et SI "métiers" (CASCADE, DPAS, PHEBUS entre autres)
- Qualité du renseignement de ces SI : Infocentre QUARTZ : qualité du renseignement moyenne, pour les SI métiers un état des lieux est en cours.

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Oui avec le MAAPRAT
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Oui dans certains services (DIR, CETE, CVRH, SN).
Intervention préfet – SGAR ?	
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Sur la base d'indicateurs de performance définis et actualisés par les RPROG
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Oui, pour les effectifs sur la base d'une petite réserve par chaque RPROG.
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Groupe de travail en cours.

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Oui, avec les DRAAF.
Intervention SGAR ? CAR ?	Présentation et validation en CAR du DSR

Programme 113 "urbanisme, paysage, eau et biodiversité" (UPEB)

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) MEDDTL
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Plafond d'emplois 1 187ETPT(hors DOM)
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	108M€ sur 350 M€
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses	Le dialogue de gestion porte sur la répartition des ETP et des crédits du programme par région, sur les évolutions des missions, la prise en compte des missions supprimées (ingénierie publique). Tous types de crédits hors titre 2 (P217). Hors titre 3 catégorie 2 : subventions pour charges de service public 134 M€
DDI concernées	DDT(M)

2 - Textes de référence

- Circulaire budget 2011 SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011
- Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits
- Circulaire budget 2011 SG05627 du 27 décembre 2010 de notification définitive des effectifs cibles par région
- Note du DG en complément de la circulaire SG du 17 décembre 2010 d'explication des notifications en ETP et en crédits
- CR de réunion de dialogue de gestion RPROG/RBOP : oui, mais interne à DGALN (non envoyé à DREAL)

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DREAL DRIEA et DRIEE en Ile-de-France.
Marge de manœuvre RBOP	Très faible sur les effectifs notamment avec les réductions liées à la suppression de l'ingénierie publique. Plus importante sur les crédits

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logements"

Un réunion de gestion en septembre sur le suivi de la consommation des crédits et les ajustements nécessaires.

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

Oui mais uniquement pour l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) et pour la police de l'eau.

- Police de l'eau : tout établissement d'un procès verbal par une DDT est incrémenté par le logiciel national.
- ATESAT : 27 000 communes éligibles pour environ 1500 ETP, ce qui permet d'établir un ratio de nombre de conventions par agent.
- Pour l'application du droit des sols (ADS), la précédente réforme avait été basée sur un ratio de 19 ETP par centre d'instruction. Des ratios nouveaux sont à l'étude avec des questions liées à la masse critique d'un centre (juillet 2011).

Pas de connaissance exhaustive des besoins des DREAL, mais la DGALN a une connaissance des DREAL en sureffectifs et des DREAL en sous effectifs.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Système d'information CASCADE pour le domaine de l'eau (tout établissement d'un procès verbal par une DDT est incrémenté par le logiciel national)

Il y a parfois des demandes ponctuelles sur des thématiques particulières, comme par exemple sur les gens du voyage ou le plan de relance.

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Avec le MAAPRAT pour eau et biodiversité : porte sur 1 060 ETPT (MAAPRAT) et 1 250 ETP (MEDDTL). Concertation des 2 AC à l'occasion du dialogue de gestion. Le MAAPRAT communique sa circulaire de gestion, et utilise des ratios départementaux de répartition des effectifs, place les départements dans un nuage de points ciblant les départements atypiques (trop d'ETP ou pas assez).
Crédits et effectifs fléchés oui / non	La note du RPROG du 17 décembre, complémentaire à celle du SG, décrit, pour éclairer les services, les allocations par sous action du programme. Le RPROG est libre en dépenses mais il doit justifier auprès du RPROG s'il atteint les objectifs qui lui ont été fixés.
Intervention préfet – SGAR ?	
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Oui pour les postes Grenelle et la consommation des crédits
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Sur les ETP, compte tenu des réductions d'emplois, la marge de manœuvre est très faible, le RPROG ne peut qu'apporter des ajustements marginaux. Sur les crédits, la marge de manœuvre est plus importante puisque 70% des crédits ouverts ont été notifiés. Il en reste donc 30% à répartir. Le RPROG est très vigilant sur les taux de consommation des crédits, et CHORUS permet au RPROG de procéder à des remontées de crédits depuis les UO. Cela a été utilisé en 2010 pour des remontées rapides mais mal compris par les DREAL.
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Sans objet pour ce programme (voir programme 217)

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Oui, avec les DRAAF
Intervention SGAR ? CAR ?	Présentation et validation en CAR du DSR

Programme 135 "développement et amélioration de l'offre de logement" (DAOL)

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) MEDDTL
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Plafond d'emplois 3410 ETPT (hors DOM)
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	485M€ représente 97% des AE notifiées aux services.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses	Le dialogue de gestion porte sur la répartition des ETP et des crédits du programme par région, après bilan sur les résultats obtenus et objectifs envisagés sur l'année suivante en matière de construction de logements, hébergement, accès au logement. Pas de masse salariale (P217) Titre 6 pour 95% (subventions pour les organismes de logement social). Titre 3 pour 5%
DDI concernées	DDT(M) et DDSCS(PP)

2 - Textes de référence

- Circulaire budget 2011 SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011.
- Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits.
- Circulaire budget 2011 SG05627 du 27 décembre 2010 de notification définitive des effectifs cibles par région.
- Note du DG en complément de la circulaire SG du 17 décembre 2010 d'explication des notifications en ETP et en crédits.
- CR de réunion de dialogue de gestion RPROG:RBOP : oui, mais interne à DGALN (non envoyé à DREAL).

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DREAL DRIHL en Ile-de-France.
Marge de manœuvre RBOP	Le RBOP expose ses contraintes et ses difficultés. Le RPROG ajuste les objectifs et les crédits au vu des échanges. Le RBOP a une grande marge de manœuvre pour décliner les objectifs par département et répartir les moyens, notamment financiers, sous la responsabilité des préfets de région.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	Directeur/Directeur adjoint sous direction de la performance pour les effectifs sous direction des politiques de l'habitat pour les crédits

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement".

Un réunion de gestion en septembre sur le suivi de la consommation des crédits et les ajustements nécessaires.

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

En cours d'établissement pour le logement.

La DGALN a des DREAL " modèles" sur lesquels ils appuient leurs comparaisons pour faire des péréquations.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement"

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Non.
Crédits et effectifs fléchés oui / non	La note du RPROG du 17 décembre complémentaire à celle du SG, décrit, pour éclairer les services, les allocations par sous action du programme. Le RBOP est libre en dépenses mais il doit justifier auprès du RPROG s'il n'atteint pas les objectifs qui lui ont été fixés.
Intervention préfet – SGAR ?	
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Oui, examen des résultats sur la construction des logements et les difficultés rencontrées pour la fixation des objectifs de l'année.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Sur les ETP compte tenu des réductions d'emplois, la marge de manœuvre est très faible, le RPROG ne peut qu'apporter des ajustements marginaux. Mais les dialogues de gestion ont permis le transfert de 400 ETP du programme 113 vers le 135. Sur les crédits, la marge de manœuvre est plus importante et les crédits sont ajustés en fonction des engagements de tenir les objectifs, notamment de construction de logements sociaux.
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Sans objet pour ce programme (voir programme 217).

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Non, pas encore avec les DRJSCS.
Intervention SGAR ? CAR ?	Présentation et validation en CAR du DSR.
Intervention préfet de dépt ?	Oui, en cas d'insuffisance manifeste, ou s'il estime que la répartition n'est pas équitable.
Prise en compte des résultats ?	Oui, examen des résultats sur la construction des logements et les difficultés rencontrées pour la fixation des objectifs de l'année.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Oui, les crédits sont ajustés en fonction des engagements de tenir les objectifs notamment de construction de logements sociaux.

Programme 181 "Prévention des risques"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur général de la prévention des risques - DGPR
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	P 217 : 3 227 ETPT dont environ près de 3 000 en DR et DDI*. 800 ETP en DDI ; selon SALSA 400 ETP en plus seraient pris sur UPEB ¹
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	50 M€ en CP - soit environ 20 % des CP du programme 181 en LFI Pour mémoire, 110 M€ au titre du Fonds Barnier (risques naturels, risques inondations,..) délégués en départements.
Périmètre et objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses	Le dialogue de gestion porte sur la répartition des ETP et des crédits du programme par région, sur les évolutions des missions et la prise en compte des missions nouvelles. Fonctionnement, investissement, intervention Pas de masse salariale (P217)
DDI concernées	Toutes les DDT(M)

* Pour les PPRT les DDT(M) assurent la déclinaison des études de danger, faites par les DREAL. Il est aussi fait appel aux DDT(M) pour le bruit et le stockage des déchets inertes. Pour les PPRN, la détermination de l'aléa est faite soit en DREAL soit en DDT(M). La détermination des enjeux et du croisement aléas/enjeux est faite en DDT(M). Les attributions relatives aux installations classées "élevages et agricoles" sont exercées en DDCCS(PP) et les effectifs (de l'ordre de 200 ETP) relèvent d'un programme du MAAPRAT (P 206).

2 - Textes de référence

- Circulaire budget 2011 SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011 et son annexe spécifique DGPR
- Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits
- Circulaire budget 2011 SG05627 du 27 décembre 2010 de notification définitive des effectifs cibles par région
- CR de réunion de dialogue de gestion : Synthèse établie mais non formalisée

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DREAL
Marge de manœuvre RBOP	Réelle en ce qui concerne les crédits, à la marge pour les effectifs.

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement".

Dialogue de gestion à mi-parcours spécifique au P 181 : lancé fin mai / début juin pour apprécier : point d'avancement, tendance et difficultés

1 Frontière « 181 » - « UPEB » est difficile à apprécier lorsqu'il s'agit de traiter des enjeux des PPRN.

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

Existence d'une méthode de calcul du poids environnemental qui permet de déterminer une répartition "idéale" des effectifs en région de l'inspection des installations classées.

Instructions/circulaires spécifiques : ratios pour le contrôle ouvrages hydrauliques, organisation des services de prévisions de crues

Ajustement très progressif des effectifs par région, compte tenu de la faible marge de manœuvre en matière d'effectifs.

Communication régulière par le DGPR aux DREAL du dossier de performances de leurs actions, chaque DREAL a connaissance de l'ensemble des données des autres DREAL.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Pour les installations classées, remontée par le SI GIDIC en quasi temps réel ce qui renseigne le niveau déconcentré et national.

Les tableaux de bord issus de GIDIC permettent un pointage d'informations transparent et stimulant.

Hors SI GIDIC, il existe un outil de reporting classique qui a commencé à s'appuyer sur Quartz et basculera sur NOMADE.

En matière de PPRN, remontée d'informations via Gaspard.

Programme 205 "Sécurité et affaires maritimes"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directeur des affaires maritimes MEDDTL
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	530 ETP concernent les DDTM sur un total de 3150 ETP DIRM/DDTM
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	1,6 M€ de fonctionnement des unités locales des affaires maritimes (ULAM) sur les 15 M€ de soutien du programme. 60% des crédits du programme sont des exonérations de charges au profit de la flotte de commerce.
Périmètre et objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : type de crédits délégués ; type de dépenses	Le dialogue de gestion porte sur la répartition des effectifs des 21 DML et sur les crédits de fonctionnement technique des DDTM (police des pêches, Polmar), les crédits de fonctionnement courant ayant été transférés au programme 333. Seules les petites unités navales polyvalentes sont au niveau des DDTM (ULAM) La masse salariale est sur le P 217.
DDI concernées	DDTM

2 - Textes de référence

- Charte de gestion mise à jour chaque année.
- Circulaire budget 2011 SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011.
- Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits.
- Circulaire budget 2011 SG05627 du 27 décembre 2010 de notification définitive des effectifs cibles par région.
- Circulaire explicative spécifique par région pour le programme 205, signée par le RPROG en janvier 2011.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	<u>Pour les crédits</u> : La responsabilité du BOP est confiée au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du siège de la Direction interrégionale de la mer (DIRM). 4 DREAL chef-lieu de DIRM (Manche-Est Mer du Nord- Le Havre, Nord-Atlantique, Manche-Ouest- Nantes, Sud-Atlantique - Bordeaux, Méditerranée - Marseille). <u>Pour les ETP</u> , le RBOP est le DREAL de chaque région ayant une DDTM.
Marge de manœuvre RBOP	Peu de marge : 21 DML de 9 à 70 ETP ; les marges concernent la réduction des implantations infra-départementales, notamment en Bretagne et sur les grosses DML de plus de 45 pers.. "On travaille à 0,23 ETP près". La forte réduction des effectifs de catégorie A est particulièrement difficile.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	Sous direction des activités maritimes à la DAM. La plupart des indicateurs du programme ne concernent pas les DML.

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement".

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

Non, l'effectif cible est déterminé au cas par cas en fonction des départements ("on connaît bien nos services"). Plus que de péréquation, on peut parler de réductions ciblées sur les plus grosses structures seules en mesure de supporter une réduction des effectifs.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- Effectifs et répartition des activités par agent

Les services commencent à remplir SALSA. Ils utilisaient auparavant un logiciel maison (Opéra).

- Remontées indicateurs et résultats

Pas d'indicateurs de performances concernant les DML.

L'adéquation missions/moyens est approchée par les indicateurs d'activité fonction du nombre de navires, de pêcheurs, de navires de plaisance, de concession de culture marine...

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Non pas vraiment. Pourtant il y a des vrais enjeux police des pêche concernant le MAAPRAT. Les échanges se font plus avec la direction des pêches
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Sans objet.
Intervention préfet – SGAR ?	
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Prise en compte de l'activité.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Très peu de marge.
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Non secrétaire général

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	DREAL/DIRM
Intervention préfet de dépt ?	Plus sur les nominations de DML

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

La plupart des indicateurs du PAP ne concernent pas les DDTM mais les DIRM, les CROSS ou les centre de sécurité des navires.

L'indicateur relatif à la police des pêches (rapport nombre d'infractions constatées à la pêche / nombre de contrôles à la pêche) peut concerner les unités locales de affaires maritimes (ULAM) mais aussi les navires plus importants qui relèvent de la DIRM.

L'indicateur de délai d'attente pour l'obtention d'une visite médicale n'est également pas un indicateur pertinent pour les DML.

Programme 207 "Sécurité et circulation routière"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Délégué interministériel à la sécurité routière (DISR). Programme rattaché au MIOMCT au 1/01/2011
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	2030 ETP hors OM (70 ETP) dont la masse salariale est portée par le programme 217 - Conduite des politiques du MEDDTL. Il y aurait en plus 180 ETP relevant en fait du programme UPEB (113). Vacations de médecin (visites médicales handicapés...) et pour examen professionnel de moniteurs auto-école (508 000 €)
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	Sur le titre 3 : 20,2 M€ (hors investissements fléchés) dont il faut déduire la part outre-mer, sur un programme de 54,6 M€ Sur le titre 2 : 508 000 € (vacations) - hors massesalariale des fonctionnaires qui sont sur le programme 217. Les investissements en centre d'examen, les formations et certaines opérations de communication sont à maîtrise d'ouvrage centrale.
Périmètre et objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses	Le dialogue de gestion porte sur la répartition des effectifs en ETP, la répartition des crédits et l'examen des actions locales de sécurité routière en région Titre 2 : vacations médecin et formation (dépenses obligatoires) Titre 3 actions 1, 2 et 3 - Action 1 - Actions de communication déconcentrées : 759 000 € - Action 2 - Partenariats déconcentrés : 10 889 248 € - Action 3 - Organisation des examens : 8 574 000 € (essentiellement location de salle et frais de déplacement des examinateurs du permis de conduire, y compris les vacations ci-dessus). Quelques crédits du titre 9 (Droits à prestation - DAP - du CETE).
DDI concernées	La situation est très variable et complexe : - dans 4 départements, la préfecture a la compétence entière (sécurité routière + éducation routière + coordination) ; - dans un département, compétence partagée entre préfecture (coordination) et DDPP (sécurité routière+éducation routière) ; - dans un département, la DDPP a la compétence entière ; - dans un département, compétence partagée entre DDPP (coordination+ sécurité routière) et DDT(M) - éducation routière ; - dans 7 départements, compétence partagée entre préfecture (coordination + sécurité routière) et DDT(M) - éducation routière ; - dans 26 départements, compétence partagée entre préfecture (coordination) et DDT(M) - sécurité routière + éducation routière ; - dans 55 départements, la DDT(M) - sécurité routière + éducation routière + coordination. Toutefois, même lorsque la préfecture est compétente, la DDT peut gérer les crédits.

2 - Textes de référence

- Un projet de charte est en cours d'élaboration.
- Circulaire budget 2011 SG05901 du 6 septembre 2010 sur les modalités de dialogue de gestion pour la préparation du budget 2011.
- Circulaire budget 2011-SG05594 du 17 décembre 2010 sur l'élaboration des projets de BOP régionaux : pré-notification régionale des effectifs cibles et des crédits.
- Circulaire budget 2011 SG05627 du 27 décembre 2010 de notification définitive des effectifs cibles par région.
- Compte rendu de réunion de dialogue de gestion : oui.

- Circulaire de notification de crédits signée par le RPROG le 31/12/2010 : exemple proposé - notification + tableau Aquitaine.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	RBOP = DREAL
Marge de manœuvre RBOP	<p>Les RBOP ont toute latitude pour la répartition des crédits entre leurs UO et pour la répartition des effectifs. Pour les ETP de l'action 3, la SD éducation routière (ER) a une visibilité sur la répartition infra-régionale.</p> <p>En 2011, 500 000 € ont été mis en réserve à la demande du MI pour la prise en compte d'actions prioritaires en cours d'année (et notamment les 20 départements dont les résultats sont les plus inquiétants. Avant il n'y avait qu'une réserve d'aléa de gestion pour répondre à une nouvelle manifestation ponctuelle.</p> <p>Les crédits sont par ailleurs fongibles.</p>
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	<p>Sous-direction des actions transversales et des ressources (ATR) : ATR4 est chargé du dialogue de gestion et demeure à ce titre le point d'entrée et de sortie pour tous les échanges avec les DREAL : dossier préparatoire au dialogue de gestion, examen, synthèse, préparation des réunions de dialogue, coordination des services de la DSCR pour les arbitrages et préparation des notifications de crédits, examen, synthèse et transmission aux préfets et DREAL des contrats de BOP signés.</p> <p>Les services métiers arbitrent les demandes, apportent les éléments de langage pour toutes les saisines sur les BOP, analysent les résultats.</p>

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Voir présentation générale dialogue de gestion pour les programmes de la mission "écologie, développement et aménagement durable" et "ville et logement".

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

- **Oui**, depuis 2009. Effectifs reconduits depuis cette date. Prise en compte de la dimension de la région (nombre de départements, nombres d'habitants) ; de la répartition des compétences entre les services de la région (1 ETP pour la coordination dans le département par exemple) ; du nombre de dossiers traités en transports exceptionnels l'année n-1.
- Pour le permis de conduire le bon indicateur de surcharge est le délai d'attente du candidat entre la 2^{ème} et la 3^{ème} présentation au permis de conduire (au-delà de 2 mois, il y a problème - cas d'Ile de France, de Rhône-Alpes et de PACA).

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

- **Effectifs et répartition des activités par agent** : Utilisation du logiciel SALSAS et exploitation des saisies de l'année n-1, pour relever les situations de sur ou de sous-activité dans une région.
- **Remontées indicateurs et résultats** : Tableau Excel avec les indicateurs du dialogue de gestion dont les indicateurs du PAP. Cependant, les services ne transmettent pas tous l'intégralité des indicateurs.
- **Qualité du renseignement de ces SI** : Pour SALSAS en 2009, les données étaient fiabilisées dans l'application SAM. Mais avec le passage à SALSAS en 2010, il est à craindre une baisse de la fiabilité des informations saisies pour cette année de mise en place. Pour le tableau Excel des

indicateurs, la DSCR ayant introduit de nouveaux indicateurs en 2010 pour le DG 2011, il convient de laisser aux services l'année 2011 pour se les approprier.

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Non jusqu'à maintenant. Mais un travail avec le MIOMCTI et plus particulièrement la DMAT pour l'action 2 du programme est à prévoir.
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Les crédits ne sont pas fléchés par le RPROG, les RBOP peuvent les répartir à leur convenance, en général en concertation avec les RUO et après examen du projet de répartition en CAR.
Intervention préfet – SGAR ?	Le préfet de région émet un avis sur le contrat de BOP avant sa transmission à la DISR pour signature. Les préfets interviennent parfois sur des demandes de crédits complémentaires.
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Prise en compte des résultats d'accidentalité pour l'action locale ainsi que pour les projets d'études et d'analyses sollicités, mais pas de corrélation entre les résultats en matière d'éducation routière et les crédits alloués (qui concernent principalement des dépenses inéluctables et obligatoires en plus des frais de déplacement des IPCSR). Le taux de réussite au permis de conduire peut ainsi avoir une incidence sur les dépenses. Idée de concentrer les crédits davantage sur les zones accidentogènes.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Les marges de manœuvre sont très limitées (tous les ETP sont répartis). Les demandes des DREAL sont arbitrées par les services de la DSCR, en fonction des justifications apportées et des dossiers transmis (prise en compte de la qualité du dossier en termes de justificatifs, d'explications et précisions apportées par les services).
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Non secrétaire général (programme 217).

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Non
Intervention SGAR ? CAR ?	Oui, avis CAR et préfet de région.
Intervention préfet de dépt ?	Les préfets peuvent être RUO selon la répartition des compétences, variable d'un département à l'autre.
Traitement de la problématique des fonctions support	Problème de la prise en compte de tous les agents du programme 207, y compris les IPCSR, dans le nouveau programme 333 (prise en charge sur le programme des ordinateurs portables de ces agents).
Prise en compte des résultats ?	

Synthèse des principales caractéristiques des programmes concernant les DDPP

Programme	134	206	TOTAL
Intitulé	Développement des entreprises et de l'emploi	Sécurité et qualité sanitaire et alimentation	
RPROG Ministère	Secrétaire général du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	Directrice générale de l'alimentation MAAPRAT	
RBOP	DIRECCTE	DRAAF (SRAL)	
RUO au niveau départemental	DD(CS)PP pour les crédits métier (analyses, transport d'échantillons...)	DD(CS)PP pour les crédits métier (analyses...)	
Effectifs	1841 ETPT en DD sur les 3 149 ETPT du programme	4 240 ETP en DD (sur les 4781 ETPT du programme)	6 081 ETP
Crédits hors titre 2 concernant les DDI	650 000 € crédits métiers.	188,5 M€ pour les DD (sur un total de 198 M€)	189,1 M€ Fonctionnement métier.
Délégation et pilotage de la masse salariale	Non. Masse salariale gérée en administration centrale. A noter que les agents CCRF perçoivent en effet individuellement un forfait mensuel de 270 euros (crédits du titre 2) pour leurs déplacements.	Non pour les fonctionnaires. Gestion d'une enveloppe de crédits vacataires, divisée entre contractuels et vacataires occasionnels, sous plafond d'emploi, mais gestion de la masse salariale assuré en AC depuis 2011.	
Objectivation de la répartition des effectifs ou des dotations entre BOP?	Oui pour les effectifs, à partir d'un outil "PROSCOP" qui calcule un indice dit de richesse vive des départements et sert de base de calcul pour une répartition équitable des moyens sur le territoire en fonction de l'importance économique et sociale.	Oui : les inducteurs d'activité permettent de calculer une dotation brute. Celle-ci est ensuite révisée en incluant les agents en surnombre, ou sur des missions atypiques, voire lissée, pour étaler la résorption d'éventuels sureffectifs.	
Marge du RPROG pour répartition entre RBOP ?	Non, utilisation exclusive de l'outil PROSCOP.	Quelques dizaines d'ETP Enveloppe "gestion des incidents sanitaires" qui n'a pas vocation à être distribuée en début de gestion	
Transparence/ reste du réseau ? Les RBOP connaissent-ils les dotations des autres RBOP ?	Oui, du fait de l'outil PROSCOP.	Non	
Marge de manœuvre du RBOP pour répartition des effectifs ou des dotations	Pour le niveau territorial, un ajustement est fait par rapport à l'indice PROSCOP pour tenir compte des effets de taille : les plus petits départements ont une dotation plus élevée que ce qui leur serait affecté.	Effectifs fléchés pour les abattoirs. Peu de marge dans la réalité compte tenu du dispositif de programmation d'activité très normé ; les crédits sont négociés globalement par BOP, la Centrale n'intervient pas dans la répartition régionale entre UO et n'en a connaissance que ex-post.	

Programme	134	206	TOTAL
Prise en compte des résultats pour l'affectation des moyens ?	Non, mais il existe à la DGCCRF des indicateurs de performance (12 dont 9 concernent l'activité des DDI) dont les objectifs cibles sont déclinés par région. En revanche, un système d'intéressement collectif est mis en œuvre en fonction des résultats globaux obtenus chaque année.	Non.	
Outil de contrôle de gestion ?	Oui. Les indicateurs sont nourris à partir de la saisie des données par les enquêteurs dans deux bases : SORA concernant les actions métiers et AGAT concernant la répartition du temps de chaque agent et cadre. Ces saisies sont transférées quotidiennement au niveau central. Ce système fournit à chaque unité départementale et régionale, par l'intermédiaire d'un info centre (IRIS) l'ensemble des données leur permettant d'établir un tableau de bord de pilotage. Les données de chaque département et région sont accessibles à tous les autres départements et régions.	Programmation d'activité, à travers l'outil GAO.	
Intervention SGAR ? CAR ? Préfet ?	Non.	Très faible : exercice très normé.	
Date de notification au RBOP - effectifs - Crédits	Début d'année Début d'année	Mi-décembre Fin décembre	
Texte de base pour le dialogue de gestion concernant l'exercice 2011	Instruction pour les crédits de fonctionnement 2011 du 9 février 2011.	Note de service DGAL/SDPPST/MAPP/N2010-8266 du 23 septembre 2010 : protocole de gestion du P 206	

Programme 134 : Développement des entreprises et de l'emploi

Ce programme a pour finalité d'assurer la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité des entreprises et à l'emploi et de garantir la protection et la sécurité des citoyens et des consommateurs.

Plusieurs acteurs du programme : direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), direction générale du Trésor, direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), Autorité de la concurrence, Commission de régulation de l'énergie, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes...

Le programme contribue au fonctionnement des DIRECCTE.

Le montant total des autorisations d'engagement s'élève à 1 058 888 671 euros

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Secrétaire général des ministères économique et financier. Ministère chargé de l'économie
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	DGCCRF (actions 16,17 et 18 du programme) : le plafond d'emplois global est de 3149 ETPT réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - AC et divers : 431 ETPT, - Services à compétence nationale : 186 ETPT - DOM :104 ETPT - DIRECCTE :587 ETPT - DD(CS)PP :1841 ETPT
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (hors outre-mer)	14,7 millions d'euros sont basculés sur le BOP 333 : dépenses de fonctionnement, formation continue, immobilier des DDI et DIRECCTE La masse salariale est sur un BOP national du programme134. Environ 650 000/700.000 euros correspondent à des crédits métiers : <ul style="list-style-type: none"> - dépenses de prélèvements d'échantillons de produits par les enquêteurs, de transport et d'analyse ; - frais de justice, d'actes et de procédures.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses	Il y a peu de crédits faisant l'objet du dialogue de gestion puisque la totalité des crédits de fonctionnement est transférée sur le 333. La base de calcul pour ce transfert correspond à un coût de fonctionnement de 1526 euros par agent. Ce montant, qui peut apparaître faible, est lié au mode de gestion des frais de déplacement des agents CCRF. Ces derniers perçoivent en effet individuellement un forfait mensuel (IFDD ²) de 175,68 euros par mois pour un taux plein (crédits du titre 2) pour leurs déplacements. Les coûts des déplacements pour les réunions organisées par le niveau national sont pris en charge par l'administration centrale. Les dépenses liées aux serveurs informatiques sont prises en charge au niveau central comme les dépenses de formation métiers. Le périmètre du dialogue de gestion porte uniquement sur la répartition des effectifs cibles entre le pôle C de la DIRECCTE et les DD(CS)PP de la région.
DDI concernées	DD(CS)PP

2 - Textes de référence

- Instruction pour les crédits de fonctionnement 2011 du février 2011

² Indemnité forfaitaire de déplacement dans le département.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

Cartographie BOP/UO	RBOP (DIRECCTE) et DDI
Marge de manœuvre RBOP	Aucune, car les effectifs cibles sont déterminés par région et par département à partir d'un outil "PROSCOP" qui calcule un indice dit de richesse vive des départements (grand public et entreprises spécifiques) ³ et sert de base de calcul pour une répartition équitable des moyens sur le territoire en fonction de l'importance démographique, économique et sociale.
Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs	La DGCCRF affecte la totalité de ses ETPT entre l'administration centrale, les DOM, les 3 services à compétence nationale (informatique, école et service national d'enquête), les Pôles C des DIRECCTE et les DDI. Pour le niveau territorial, un ajustement est fait, par rapport à l'indice PROSCOP pour tenir compte des effets de taille : les plus petits départements ont une dotation plus élevée que ce qui leur serait affecté en appliquant strictement l'indice PROSCOP.

4 - Calendrier du dialogue de gestion

- Fin d'année N-1. Exceptionnellement en 2011, au début de l'année.

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

Non. Mais, il existe à la DGCCRF des indicateurs de performance (12 dont 9 concernent l'activité des DDI) dont les objectifs cibles sont déclinés par région.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Les indicateurs de performance (dont 3 pour le PAP) ont été définis en 2005 dans le cadre d'un contrat pluriannuel de performance signé entre la DGCCRF et le ministère pour la période 2006-2008. Ce système perdure bien qu'il n'y ait plus de contrat pluriannuel depuis 2009. En revanche, un système d'intéressement collectif est mis en œuvre en fonction des résultats globaux obtenus chaque année.

Les indicateurs sont nourris à partir de la saisie des données par les enquêteurs et l'ensemble des agents et cadres chargés de la mise en œuvre des missions DGCCRF dans deux bases : SORA concernant les actions métiers et AGAT concernant la répartition du temps de chaque agent et cadre.

Il n'y a pas de reporting puisque ces saisies sont transférées quotidiennement au niveau central et servent au suivi de l'activité. De surcroît, ce système fournit à chaque unité départementale et régionale, par l'intermédiaire d'un info centre (IRIS), l'ensemble des données leur permettant d'établir un tableau de bord de pilotage.

Le système est transparent et les données de chaque département et région sont accessibles à tous les autres départements et régions.

³ L'indice PROSCOP est un indice composite calculé par une entreprise qui comprend :

- pour 50 % : un indice de richesse vive grand public basé sur le dernier recensement de la population et les derniers chiffres du pouvoir d'achat des ménages, enrichis de l'activité touristique et saisonnière ;
- pour 50 % un indice de richesse vive entreprises spécifiques qui couvre l'ensemble des activités de la DGCCRF (agro-alimentaire, produits industriels, commerce, distribution et services...).

Cet indice est réactualisé tous les 2 ans (il le sera en 2011).

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Non
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Non
Intervention préfet – SGAR ?	Non
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	Non
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Non
Traitement de la problématique des effectifs support ?	Non : les effectifs DGCCRF sont répartis globalement sans affectation à telle ou telle fonction. Le choix d'affecter un agent sur une fonction support est un choix local.

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Non
Intervention SGAR ? CAR ?	Non
Intervention préfet de dépt ?	Non
Traitement de la problématique des fonctions support	Non : les effectifs DGCCRF sont répartis globalement sans affectation à telle ou telle fonction. Le choix d'affecter un agent sur une fonction support est un choix local.
Prise en compte des résultats ?	Non
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Non

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

- **Textes de référence :**

Instruction générale sur le contrôle de gestion n° 2007-01 du 14 février 2007 et déploiement par note d'information 2007-215 du 13 novembre 2007 (dispositif caduc).

- **Organisation et moyens humains affectés**

Aucun au niveau local.

Une réflexion est en cours au niveau ministériel notamment avec la création de la délégation générale au pilotage des DIRECCTE.

Programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

Voir développement du dialogue de gestion pour les programmes de la mission ministérielle "agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales"

DIALOGUE DE GESTION

1 - Données de base

Responsable de programme	Directrice générale de l'alimentation (DGAL) Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT).
Effectifs concernés (plafond d'emploi, masse salariale)	Sur 5164 ETPT en 2010, 578 en DRAAF, et 4586 en DD, dont 4467 hors OM . Sur 4781 ETPT en 2011, 540 en DRAAF, et 4240 en DD, dont 4125 hors OM . ⁴
Montant et part approximative du programme qui concerne les DR/DDI (<i>hors outre-mer</i>)	Les effectifs de l'administration centrale étant portés par le P 215, les effectifs du P 206 ne concernent que les services déconcentrés, et sont massivement employés (90 %) dans les DDI (environ 239 M€ de masse salariale). Il en va de même des crédits : 188,5 M€ pour les DD et seulement 9,4 M€ pour les DRAAF, sur un total de 198 M€.
Objet du dialogue de gestion avec DR/DDI : - type de crédits délégués ; - type de dépenses (subventions portant sur quoi...)	Le dialogue porte sur les crédits et les ETPT ; la masse salariale n'est négociée que dans le cas des non titulaires. Le P 206 porte pour l'essentiel des moyens en personnel, pour : - l'inspection des denrées alimentaires, notamment en abattoir (2600 ETP) ; - la lutte contre les maladies animales et la protection des animaux (1225 ETP). Les crédits financent en DDI des analyses, l'indemnisation des éleveurs (abattages), des vacations versées à des vétérinaires sous mandat sanitaire, du matériel technique... Il reste 2 M€ de crédits de fonctionnement des services après transfert vers le P 333 : restauration collective et médecine de prévention, formation continue, notamment pour le plan "qualité nutritionnelle", quelques actions nationales de communication.
DDI concernées	DD(CS)PP

2 - Textes de référence

- Charte de gestion non mise à jour ; la circulaire annuelle en tient lieu.
- Note de service DGAL/SDPPST/MAPP/N2010-8266 du 23 Septembre 2010 : protocole de gestion du P 206
- [CR de réunion de dialogue de gestion ?](#): oui, diffusé aux RBOP en 2010, non diffusé en 2011 faute de temps.

3 - Acteurs du dialogue de gestion

RBOP	DRAAF
Marge de manœuvre RBOP	Les crédits sont négociés globalement par BOP ; la Centrale n'intervient pas dans la répartition régionale entre UO et n'en a connaissance que ex-post. Globalement, la marge des RBOP paraît exploitée dans des proportions modestes.

⁴ Cette baisse sensible de 342 emplois en DDI pour la métropole s'explique pour partie par des transferts : 89 ETP vers le P 215 pour contribuer aux plateformes CHORUS en région, 75 ETP correspondant au transfert du LNPV à l'ANSES, transfert de 87 ETP au P 129 du PM, « Coordination du travail gouvernemental », correspondant à des emplois de DDI ou adjoint.

<p>Organisation des responsabilités en AC : allocation des moyens / remontées des résultats / fixation des objectifs</p>	<p>Mission d'appui au pilotage de la performance (MAPP) de la DGAL, rattachée directement à la Directrice générale : opérateur pour les plans d'activité (gestion des affectations opérationnelles, GAO) et le volet performance ; chargée également du contrôle de gestion.</p> <p>Bureau du pilotage du programme "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation", au sein de la sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales, de la DGAL : aspects budgétaires, avec le concours, pour le calcul des inducteurs et de la "dotation objective", du bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation (même sous-direction).</p>
--	--

4 - Calendrier du dialogue de gestion

Juillet N-1

Note de service DGAL/N2010-8190 du 13 juillet 2010 : Organisation des dialogues de gestion 2011 :

Le dossier du RBOP, à transmettre par messagerie pour le 20 Septembre 2010 (hors volet performance), doit comporter :

- une note de stratégie intégrant une partie relative à la construction du plan d'activité ;
- le volet activité pour lequel le tableur à renseigner est joint à la note ;
- le volet budgétaire : il s'agit de l'expression des besoins. Il comprend 3 annexes à renseigner obligatoirement : un tableur de données hors titre II, un tableau titre II ainsi qu'une présentation (diaporama) des besoins ;
- le volet performance construit à partir de la saisie sous Nomade des données et restitué sous OPUS (transmission pour le 3 Novembre).

Août

Lettre à diffusion limitée DGAL/SDPPST/L2010-0022 du 05 août 2010 : mise à jour des données SIGAL (calcul des inducteurs pour la Dotation Objective 2011) ; cette MAJ est demandée pour le 31 Août.

Note de service DGAL/SDPPST/N2010-8242 du 18 Août 2010 (envoyée parallèlement à celle du SG) sur la préparation des entretiens du dialogue de gestion 2011 du P 206 (moyens budgétaires).

Septembre

Note de service DGAL/SDPPST/ MAPP/N2010-8266 du 23 Septembre 2010 : protocole de gestion pour 2011 du P 206

La DGAL (bureau du pilotage du P 206, en liaison avec la MAPP - mission d'appui au pilotage de la performance) produit une **note de synthèse** pour chaque BOP, à partir du dossier transmis par le RBOP : ce sera le support des réunions de dialogue de gestion.

Dès après la conférence de presse du ministre pour la présentation du PLF, envoi à chaque RBOP d'une pré-notification de sa "dotation objective", c'est à dire calculée sur la base d'inducteurs d'activité ; cette "**pré-notification avant dialogue de gestion**" comporte une dotation pour l'échelon régional et des dotations indicatives par UO. Elle porte sur les moyens en **personnel**, et non sur les crédits.

Octobre-Novembre

Les réunions de dialogue de gestion (27 Septembre-29 Octobre) associent :

- la directrice générale ou son adjoint, les sous-directeurs techniques ou leur représentant, la sous-direction du pilotage des politiques sanitaires transversales, le bureau du pilotage du P 206 et la MAPP (mission d'appui au pilotage de la performance) ;
- le DRAAF RBOP, le chef de SRAL, le SG de la DRAAF et l'IGAPS ;

Exceptionnellement, un DD (à l'initiative du DRAAF), ou un préfet.

Décembre

A la mi-décembre, notification de la dotation objective définitive (plafond d'emploi), et des non-titulaires.

Les crédits 2011 ont été notifiés le 31 Décembre 2010.

NB : la PBI a été présentée début décembre, et validée en décembre, hors T2, validé en avril.

Janvier N

Les RBOP transmettent au RPROG la répartition par UO début janvier ; ils ne rééquilibrent les dotations des UO qu'à la marge.

Enfin, il existe beaucoup d'allers-retours en cours d'exercice, au second semestre et en fin de gestion, pour optimiser la consommation des crédits.

Pour le P 206, l'enjeu du dialogue de gestion est notamment le suivi de la consommation des emplois, car le plafond du programme a été dépassé en 2010 et le dépassement a dû être absorbé par le 215.

Mars

Transmission **aux préfets de région d'un "contrat budgétaire et de performance du BOP 206"** pour 2011.

Cette formalité correspond à une exigence de l'assurance-qualité à laquelle se conforme la DGAL (norme ISO/CEI 17020). Dans le cadre de cette procédure, les services s'engagent sur un niveau et une qualité d'activité, en regard desquels la DGAL doit fournir les moyens.

Si ces moyens ne sont pas, pour une quelconque raison, entièrement disponibles, le niveau d'exigence est révisé, et cette révision est tracée (fiche de revue des exigences de l'ordre de service - FROS).

5 - Existence de clés de répartition des effectifs en fonction d'indicateurs d'activité ou de performance

Oui : les inducteurs d'activité permettent de calculer une dotation brute ; celle-ci est ensuite révisée en incluant les agents en surnombre, ou sur des missions atypiques, voire lissée, pour étaler la résorption d'éventuels sureffectifs.

- SIGAL (SI de la DGAL) est un SI qui permet notamment de produire les inducteurs de dotations objectives (DO), comme par exemple : nombre de vétérinaires sanitaires, d'apiculteurs, de fermes aquacoles, conchylicoles, d'élevages de bovins, porcins... (idem pour toutes les espèces d'élevage), tonnages d'abattoirs d'animaux de boucherie ou de volailles, nombre d'équarrissages, de criées...

- Même mécanisme d'inducteurs pour le Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) : ce service à compétence nationale fait sa répartition entre les postes sur la base de ses inducteurs ; les dotations objectives correspondantes sont incluses dans le document de pré-notification aux RBOP.

- Pour ce qui concerne la dotation en effectifs, la DGAL utilise son outil de programmation d'activité, la GAO (Gestion des affectations opérationnelles), qui permet de réaliser, dans le cadre du dialogue de gestion, une ventilation des moyens humains (emplois de la dotation objective + non titulaires).

Il existe une synthèse des plans d'activité. Chaque RBOP situe son plan d'activité par rapport à la moyenne nationale, pour expliquer les écarts, à l'occasion du dialogue de gestion.

6 - Description des systèmes d'information utilisés à l'occasion du dialogue de gestion

Effectifs et répartition des activités par agent

La DGAL pratique la programmation d'activité, à travers l'outil GAO. En fonction de l'enveloppe allouée, le RBOP et le RUO affectent les missions aux agents (voir note GAO).

Remontées indicateurs et résultats

19 indicateurs nationaux pour le BOP 206

Il existe une synthèse nationale des indicateurs : elle est présentée seulement aux contrôleurs de gestion.

Qualité du renseignement de ces SI

D'après la Centrale, SIGAL et ODE sont fiables

7 - Modalités du dialogue de gestion

7.1 RPROG-RBOP

Coordination interministérielle ?	Non
Crédits et effectifs fléchés oui / non	Le RBOP est maître de la répartition des moyens entre les départements.
Intervention préfet – SGAR ?	En cas d'insuffisance manifeste.
Prise en compte des résultats (atteinte des objectifs) ?	On discute chaque indicateur en réunion de dialogue de gestion ; cela n'a pas de conséquence sur la dotation budgétaire à l'heure actuelle, mais cela sert à proposer des adaptations, notamment des ordres de service.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Réserve d'une soixantaine d'ETP. Il n'existe pas de véritable réserve de crédits : "la part des anges". Cependant, certains ajustements sont de fait possibles à partir d'une enveloppe de "gestion des incidents sanitaires", qui n'a pas vocation à être distribuée en début de gestion, puisqu'elle sert par définition à faire face aux crises sanitaires imprévues (30 à 40 M€).
Traitement de la problématique des effectifs support ?	La dotation en fonctions support est prise en compte dans le cadre du calcul de la dotation objective ; elle est à la fois forfaitaire et proportionnelle ; un dialogue a lieu lors des ouvertures de postes : on vérifie le ratio de fonctions support par rapport à la taille de la structure, ainsi que la part effective des fonctions support mises à disposition par le MAAPRAT en regard de celles apportées par d'autres ministères.

7.2 RBOP-RUO

Coordination inter-DR ?	Non mais cela reste un objectif.
Intervention SGAR ? CAR ?	BOP passe en CAR ; rares interventions du SGAR.
Intervention préfet de dépt ?	En cas de sous-dotation.
Traitement de la problématique des fonctions support	Circulaire sept 2010 prévoit un taux de fonction support de 12% en 2011 et un objectif de 7% en 2013 ; ce taux est problématique, en particulier pour petites structures (DDCSPP).
Prise en compte des résultats ?	Faible.
Y a-t-il quelque chose à négocier ?	Eventuelle mobilisation de la marge, en fonction des problématiques locales ou crises.

DISPOSITIF DE CONTROLE DE GESTION

Textes de référence

Arrêté du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale de l'alimentation : "La mission d'appui au pilotage de la performance est chargée du contrôle de gestion et du volet performance du programme budgétaire dont la direction générale est responsable, du suivi des audits internes et externes, de l'élaboration et du suivi du plan stratégique de la direction, du suivi des plans stratégiques des services de contrôles sanitaires, ainsi que du suivi des rapports d'inspection des services de contrôle sanitaire. La direction de la politique de l'alimentation est chargée de la politique de l'alimentation. La mission d'appui au pilotage de la performance est aussi chargée de la mise sous assurance qualité de la direction et des services de contrôle sanitaire : elle dispose pour cela d'une cellule assurance qualité dirigée par le responsable qualité national."

Organisation et moyens humains affectés

Le P 206 est inclus dans la mission ministérielle de contrôle de gestion du SG, et utilise les mêmes outils (NOMADE) ; mais il a ses propres indicateurs.

En centrale : 1 contrôleur de gestion + 1 adjoint (au total, environ 1,2 ETP pour le contrôle de gestion). Dans chaque DRAAF, 1 ETP professionnalisé en contrôle de gestion, pour l'ensemble des BOP de la DRAAF ; 1 correspondant par DD (mais pas 1 ETP), avec positionnement variable.

Corrélation contrôle de gestion/programme

La note de service DGAL du 13 Juillet 2010 donne pour le BOP 206 la liste des indicateurs pour le dialogue de gestion. Une note commune avec le P 215 est prévue pour 2012.

Outils

NOMADE se nourrit de SIGAL pour environ la moitié des indicateurs, et le but est d'automatiser au maximum l'ensemble des indicateurs.

NB : la DGAL n'a pas pour le moment de dispositif de suivi d'activité en DD (GAO est un outil de programmation d'activité, qui pourra être développé pour faire du suivi, mais ne le fait pas encore à ce stade) ; elle utilise SALSALSA (Cf. P 215) pour les SRAL (DRAAF) ; pour ces services régionaux, le référentiel DDT est remplacé dans SALSALSA par le référentiel GAO.

PROBLEMATIQUE DES ENQUETES

Description des remontées d'information demandées

- Via les SI

SIGAL retrace automatiquement tout ce qui relève du contrôle, de l'inspection, de l'animation des réseaux techniques.

EXPADON est l'outil de gestion des certificats sanitaires à l'exportation.

- Demandes périodiques

Elles ne sont pas très fréquentes, mais existent.

Enquêtes en vue de la reprogrammation des crédits en cours d'année (Juin) et en fin de gestion ;

Enquêtes pour collecter les données financières à déclarer à la CUE pour remboursement (30 M€ sont en jeu annuellement, environ, rattachés ensuite au P 206 par fonds de concours).

- Rôle de filtrage éventuel du DR ? Les enquêtes sont toujours adressées au RBOP.

Synthèses réalisées avec ces remontées, exploitation et retour aux services

Projet de donner en retour une synthèse nationale sur des questions-clés, à l'occasion du dialogue de gestion pour 2012.

Glossaire des sigles

AC	Administration centrale
Acisé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADS	Application du droit des sols
AIFE	Agence pour l'informatique financière de l'État
BOP	Budget opérationnel de programme
CAP	Commission administrative paritaire
CAR	Comité de l'administration régionale
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'Alimentation et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CHORUS	Système d'information financière de l'Etat
CFD	Contrôleur financier déconcentré
CODER	Comité des directeurs en région
CSP	Centre de services partagés
DAC	Direction d'administration centrale
DD	Direction départementale
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDI	Direction départementale interministérielle
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGME	Direction générale de la modernisation de l'Etat
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DNO	Directive nationale d'orientation
DR	Direction régionale
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSR	Document stratégique régional
ETP	Équivalent temps plein
ETPT	Équivalent temps plein travaillé
FROS	Fiche de revue d'ordre de service
IGA	Inspection générale de l'administration
IGAPS	Ingénieur ou inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGF	Inspection générale des finances

IGJS	Inspection générale de la jeunesse et des sports
IGSCCRF	Inspection générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MEIE	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Milolf	Mission d'information relative à la mise en œuvre de la LOLF
MIOMCTI	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
PAP	Projet annuel de performance
PASE	Projet d'action stratégique de l'état
PFR	Prime de fonctions et de résultats
PM	Premier ministre
PSP	Projet de stratégie et de performance
RBOP	Responsable de BOP
RéATE	Réforme de l'administration territoriale de l'État
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RH	Ressources humaines
RPROG	Responsable de programme
RUO	Responsable d'UO
SG	Secrétaire général
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SGG	Secrétariat général du gouvernement
SI	Système d'information
SPSI	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
SRAL	Service régional de l'alimentation
UO	Unité opérationnelle